



# Le Sénat du Canada



R a p p o r t a n n u e l 2 0 0 2 - 2 0 0 3





Le Sénat du Canada



## **Avant-propos du président du Sénat du Canada**

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel 2002–2003 du Sénat du Canada*. Vous y trouverez compilées la plupart des activités du Sénat et de ses comités, ainsi que certaines initiatives de sénateurs, considérés individuellement. Il est à noter que le présent rapport couvre la période s'étalant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003 et chevauche donc deux sessions de la 37<sup>e</sup> législature (la première s'échelonnant du 29 janvier 2001 au 16 septembre 2002 et la seconde ayant débuté le 30 septembre 2002 et se poursuivant toujours au 31 mars 2003).

Dans l'exercice de leurs fonctions, les sénateurs vont au-delà de leur strict rôle de législateurs. Étant donné la nature de leur mandat, ils sont en mesure d'étudier les questions de politique publique en profondeur, avec un minimum d'esprit partisan. Au cours de l'année écoulée, ils se sont attaqués avec application à des questions aux ramifications multiples, entre autres la politique antidrogue canadienne sur le cannabis, la santé des Canadiennes et des Canadiens, le transport interurbain par autobus ou encore, les mesures de sécurité dans les aéroports. Cela s'est traduit par de nombreuses heures de débat en chambre et par la comparution de centaines de témoins devant ses divers comités.

Ce rapport témoigne également du grand dynamisme dont a fait preuve le Sénat sur la scène internationale. Les relations fructueuses que nous entretenons avec les représentants d'autres régimes parlementaires témoignent éloquemment de la vitalité, de la légitimité, de l'utilité et du bien-fondé de notre institution.

Le président du Sénat,  
Daniel Hays





Le Sénat du Canada



## **Avant-propos de la présidente du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration**

En tant qu'organe chargé d'examiner toutes les questions d'ordre financier ou administratif relatives à la gestion interne du Sénat, le comité que j'ai l'honneur de présider cherche à garantir l'utilisation responsable des fonds publics alloués au Sénat pour lui permettre d'accomplir ses fonctions. Conscient de la responsabilité éthique intrinsèque de sa mission, ce comité agit en tant que fiduciaire, pour le peuple canadien et en son nom. En ce sens, il est constamment guidé par un souci d'imputabilité et de transparence dans ses prises de décisions.

Le Sénat et ses rouages tendent toujours vers l'efficacité, dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Ce rapport se veut la mémoire des principaux faits marquants survenus au cours de l'année 2002–2003 et un compte-rendu des activités engagées par les sénateurs à titre de législateurs.

Je suis particulièrement fière du travail accompli au cours de l'année écoulée. Je profite de l'occasion pour souligner que tout ce labeur résulte du dévouement et du professionnalisme des membres de l'administration du Sénat et je tiens à les en remercier ici. À tous les niveaux, l'équipe du Sénat regroupe des personnes motivées et déterminées qui effectuent des prestations de première qualité.

La présidente du Comité permanent de la régie interne, des budgets  
et de l'administration,

Lise Bacon





Le Sénat du Canada



## **Avant-propos du greffier du Sénat et greffier des Parlements**

L'administration du Sénat que j'ai le privilège de diriger est au service des sénateurs. Sa mission consiste à faciliter leur travail et l'atteinte des objectifs fixés à titre de parlementaires et d'acteurs clés dans le contexte du processus législatif canadien. Pour ce faire, l'administration du Sénat a recours à des ressources humaines et financières dont elle doit rendre compte.

La production d'un rapport annuel est l'occasion de faire le bilan du travail accompli, de constater les progrès réalisés et d'en tirer une fierté légitime.

Nous apprécions l'occasion qui s'offre de communiquer l'information concernant nos activités, nos réalisations et nos projets, ainsi que les données financières pour l'exercice de 2002–2003. En prime, le présent rapport offre un survol des données fondamentales concernant le Sénat en tant qu'institution. Qu'est-ce que le Sénat? Qui le compose? Quelle est sa raison d'être? Comment accomplit-il son travail au quotidien? Voilà autant de questions auxquelles le lecteur, novice ou rompu à la scène parlementaire, trouvera réponse ici.

Le Sénat est guidé par le souci constant de mener ses travaux dans le meilleur intérêt des gens de ce pays, où qu'ils vivent et de quelque origine qu'ils soient. Le présent rapport se veut une illustration de son sens des responsabilités et une confirmation de son désir de servir.

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements,  
Paul C. Bélisle



# Table des matières

<b>1. Le Sénat dans son contexte</b> .....	1
<b>2. Les sénateurs du Canada</b> .....	5
<b>3. Le rôle du Sénat dans le processus législatif</b> .....	11
<b>4. Une institution vivante, présente et à l'écoute</b> .....	25
<b>5. Sur la scène internationale</b> .....	33
<b>6. L'administration du Sénat</b> .....	37
<b>7. Comment nous joindre</b> .....	47
 <b>Annexes</b>	
Annexe A : Décisions du président .....	52
Annexe B : Liste alphabétique des comités permanents, des comités mixtes et du comité spécial du Sénat au 31 mars 2003 .....	57
Annexe C : Liste des rapports de comité .....	65
Annexe D : Glossaire des termes parlementaires .....	72



# Le Sénat dans son contexte



« *Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes.* »

C'est en ces termes que les Pères de la Confédération ont donné forme au Parlement du Canada dans la *Loi constitutionnelle de 1867*.

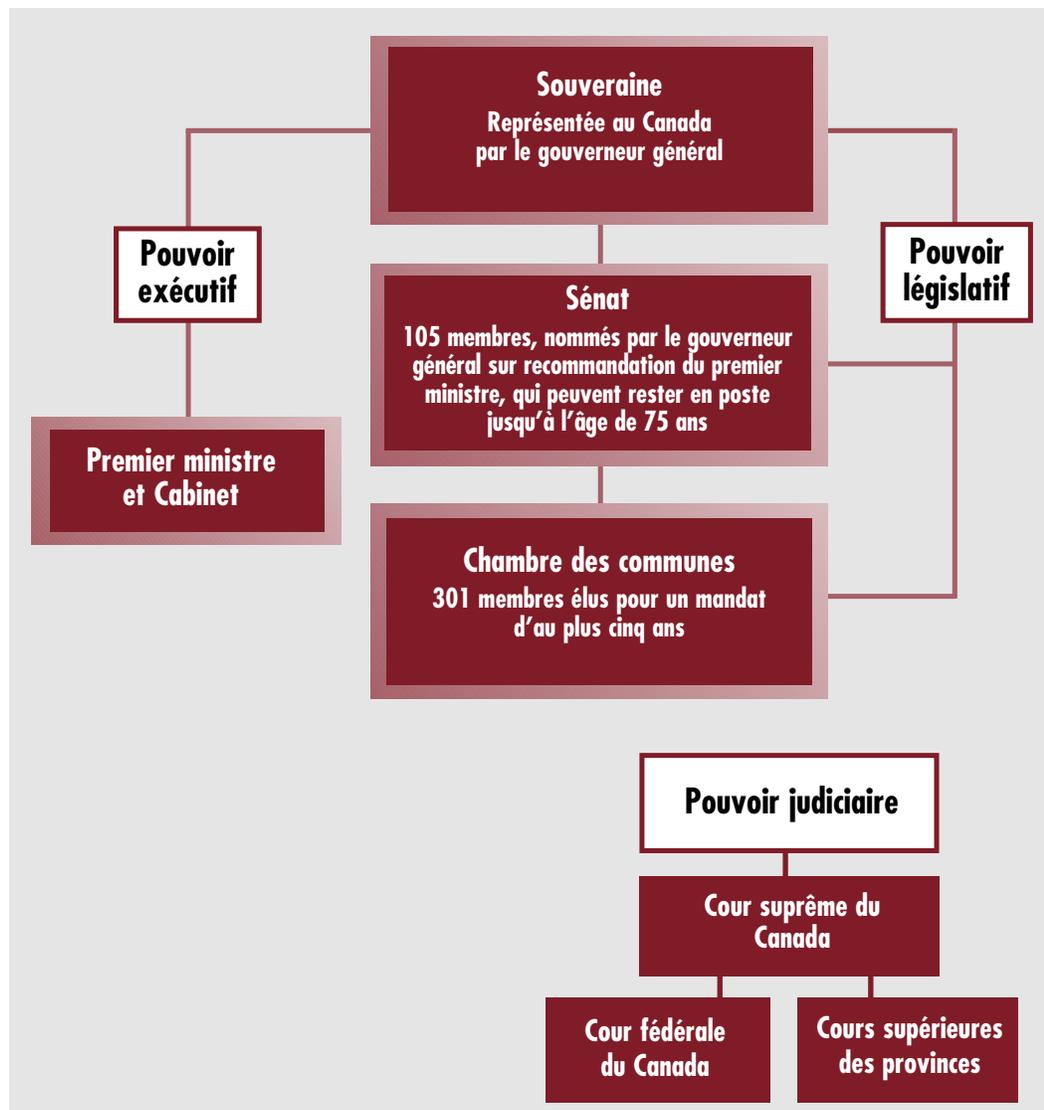
## Le régime parlementaire du Canada

Comme l'indique le diagramme qui suit, le Parlement est un instrument du gouvernement qui s'inscrit dans un contexte plus large comprenant le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Il incombe au pouvoir exécutif, qui comprend le premier ministre et le Cabinet, de promulguer les lois, d'établir les politiques nationales et de mener les affaires internationales.

Le pouvoir législatif, ou Parlement, est composé de la Reine, représentée par le gouverneur général, du Sénat et de la Chambre des communes. Ces deux instances sont complémentaires l'une de l'autre par leur composition et par leurs fonctions, tel qu'expliqué ci-dessous.

Le pouvoir judiciaire comprend la Cour suprême, la Cour fédérale et les cours supérieures de chaque province. Entièrement indépendant des deux autres pouvoirs, il interprète et applique les lois du Canada.



**La Reine, représentée par le gouverneur général :** Les fonctions officielles du chef d'État sont assurées par le gouverneur général, nommé par la Reine comme son représentant, sur recommandation du premier ministre. Outre ses importantes fonctions cérémonielles, comme l'accueil de délégations étrangères et la tenue de manifestations officielles, le gouverneur général doit convoquer et dissoudre le Parlement, ouvrir chacune des sessions parlementaires par un discours du Trône et donner la sanction royale aux projets de loi.

**Le Sénat :** Lors des débats ayant abouti à la Confédération de 1867, le tout premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald a décrit en ces termes la raison d'être principale de la chambre haute du Parlement, c'est-à-dire le Sénat : « examiner avec calme la législation provenant de la chambre basse et empêcher la maturité de toute loi intempestive ou pernicieuse adoptée par cette dernière ».

De nos jours, le Sénat, composé de 105 membres, conserve son rôle de surveillance, continuant d'étudier les projets de loi et d'examiner les questions de politique et les problèmes qui préoccupent les Canadiens, tant en comité qu'en caucus. L'une des grandes fonctions du Sénat consiste à représenter les intérêts des régions, des provinces et des territoires du Canada et de ses groupes minoritaires. Il le fait en assumant son rôle en matière de législation, d'enquête et de représentation.

### ***Rôle législatif***

- Aucun projet de loi ne peut devenir loi sans être approuvé par le Sénat.
- Le Sénat peut adopter, modifier, retarder ou rejeter un projet de loi.
- Le Sénat peut proposer des projets de loi, exception faite des « projets de loi de finances » qui permettent au gouvernement fédéral de recueillir des fonds publics ou de les dépenser.

### ***Rôle d'enquête***

- Les sénateurs mettent à profit leurs connaissances et leurs compétences en vue d'explorer un large éventail de questions, de les faire connaître et de solliciter l'avis des Canadiens.
- Les sénateurs peuvent mener une étude approfondie des problèmes, avec une liberté relative par rapport à la politique des partis.
- Les sénateurs peuvent soulever, pour débat et enquête, des questions qui ne sont pas forcément au programme parlementaire.

### ***Rôle de représentation***

- Les sénateurs peuvent s'attarder aux effets des lois et des politiques sur les régions et veiller à ce que les intérêts régionaux soient pris en considération.
- La composition du Sénat reflète la diversité culturelle du Canada et on y trouve des hommes et des femmes issus de toutes les sphères d'activité.

**La Chambre des communes :** La Chambre des communes, appelée aussi la chambre basse, compte 301 députés qui représentent chacun une circonscription électorale. Les députés du parti ministériel et des partis de l'opposition étudient les grandes questions de l'heure et élaborent des lois en prenant part aux débats et en siégeant aux comités qui examinent les politiques et étudient les projets de loi.

## Le processus législatif

Les sénateurs et les députés étudient les propositions législatives et ils mettent à contribution leurs idées et leur énergie en vue d'élaborer les lois du Canada. La majeure partie des délibérations quotidiennes des chambres et une grande partie du travail des comités parlementaires portent sur les initiatives législatives.

Les parlementaires, s'inspirant de l'opinion de leurs électeurs et d'autres parties intéressées, effectuent des recherches approfondies et consultent leur groupe parlementaire. Se laissant guider par leurs convictions personnelles, ils prennent part au processus continu des audiences, des débats et de la révision des mesures législatives du gouvernement et examinent les mérites des propositions législatives qui leur sont soumises.

Tous les projets de loi doivent recevoir trois lectures et être adoptés séparément par le Sénat et les Communes avant de recevoir la sanction royale et de devenir lois. Cette démarche aide à garantir que les mesures législatives sont étudiées comme il se doit et que tous les partis s'expriment à leur sujet.

## Comment un projet de loi devient-il loi?

### *Aperçu du processus législatif*

#### 1. Adoption à la première chambre (parfois le Sénat, le plus souvent les Communes)

La démarche suivie dans chacune des chambres est semblable :

- Première lecture (le projet de loi est déposé, imprimé et diffusé);
- Deuxième lecture (le principe du projet de loi est débattu : le projet de loi est-il inspiré d'une bonne politique?);
- Étude en comité
  - Étape un* : les ministres, fonctionnaires, spécialistes et membres du grand public témoignent devant un comité\*.
  - Étape deux* : les membres du comité examinent le projet de loi, article par article.
  - Étape trois* : le comité adopte un rapport sur le projet de loi, recommandant son adoption avec ou sans amendements, ou son abandon.
- Étape du rapport : la chambre étudie le rapport du comité et peut y apporter des amendements;
- Troisième lecture : approbation définitive du projet de loi; d'autres amendements peuvent être envisagés à cette étape.

#### 2. Étude à la deuxième chambre.

#### 3. Sanction royale donnée par le gouverneur général ou son représentant et qui fait du projet de loi une loi.

\*Note : Bien que le projet de loi soit normalement renvoyé au comité après la deuxième lecture, il peut également y être renvoyé avant son adoption en deuxième lecture.

2



*Plusieurs sénateurs ont été reconnus  
comme des experts de premier plan dans  
certains domaines.*

## Coup d'œil sur les sénateurs

Le Sénat du Canada reflète la diversité croissante du pays qu'il a pour mission de servir. Les sénateurs ont des antécédents professionnels très variés : affaires, droit, journalisme, enseignement, médecine, etc. Le Sénat compte également des hommes et des femmes de diverses origines ethniques et religieuses.

Les données suivantes sur les sénateurs du Canada, en 2002–2003, font ressortir leur diversité démographique :

- Les femmes forment le tiers des membres du Sénat. C'est la proportion la plus élevée de toutes les assemblées législatives de l'Amérique du Nord.
- Dix sénateurs sont nés à l'étranger.
- Six sénateurs sont d'origine inuite, amérindienne ou métisse.

## Au caucus

Le mercredi matin, lorsque le Parlement siège, les sénateurs et les députés se réunissent en privé pour le caucus national de leur parti. Ils y font connaître l'opinion des citoyens qu'ils représentent, arrêtent la stratégie parlementaire et décident de la politique du parti.

Les sénateurs, qui sont nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre, doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- être citoyen canadien;
- avoir au moins 30 ans;
- posséder des biens immobiliers dans sa province ou dans son territoire d'une valeur nette d'au moins 4 000 \$;
- avoir une valeur nette personnelle d'au moins 4 000 \$;
- résider dans la province ou le territoire représenté;
- s'ils représentent le Québec, posséder des biens immobiliers dans la division sénatoriale représentée ou y habiter.

Pendant leur mandat, les sénateurs sont régis par la Constitution du Canada et les autres lois et politiques qui s'appliquent à tous les parlementaires. Les sénateurs peuvent siéger jusqu'à leur retraite, à 75 ans.

## Représentants des minorités et des régions

De nombreux sénateurs, en leur qualité de représentants des régions et des minorités du Canada, ont décidé de se faire les défenseurs de certaines causes. Ils ont épousé des causes diverses: lutte contre les mines antipersonnel, droits linguistiques, soins palliatifs, paix et désarmement, etc. Ils attirent sur ces questions l'attention du Sénat et celle de la collectivité. Bon nombre de sénateurs ont été reconnus comme des experts de premier plan dans certains domaines en raison de leur intérêt, de leurs connaissances et de leur rôle de défenseur d'une cause particulière.

### Les sénateurs au 31 mars 2003



**Adams, Willie**  
Nunavut



**Andreychuk, Raynell**  
Saskatchewan (Regina)



**Angus, W. David**  
Québec (Alma)



**Atkins, Norman K.**  
Ontario (Markham)



**Austin, Jack**  
Colombie-Britannique  
(Vancouver South)



**Bacon, Lise**  
Québec (De la Durantaye)

## Les membres du Sénat

Le Sénat compte 105 sièges dont la répartition régionale est la suivante :

Maritimes	24
Ontario	24
Québec	24
Ouest du Canada	24
Terre-Neuve-et-Labrador	6
Territoires du Nord-Ouest	1
Territoire du Yukon	1
Nunavut	1

Au 31 mars 2003, on comptait sept sièges vacants. Les 98 sénateurs en poste se répartissaient ainsi entre les partis :

Libéraux	63
Progressistes-conservateurs	30
Indépendants	4
Alliance canadienne	1

## Modifications à la composition du Sénat en 2002–2003

Au cours de l'année, la composition du Sénat a connu les modifications suivantes :

### Nomination de quatre nouveaux sénateurs :

Maria Chaput (Manitoba)  
Pana Merchant (Saskatchewan)  
Pierrette Ringuette (Nouveau-Brunswick)  
David P. Smith (Ontario)

### Retraite de trois sénateurs :

Nicholas Taylor (Alberta)  
James Tunney (Ontario)  
Lois Wilson (Ontario)

### Décès d'un sénateur :

Ronald Duhamel (Manitoba)



**Baker, George**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*



**Banks, Tommy**  
*Alberta (Edmonton)*



**Beaudoin, Gérald-A.**  
*Québec (Rigaud)*



**Biron, Michel**  
*Québec (Mille Isles)*



**Bolduc, Roch**  
*Québec (Golfe)*



**Bryden, John G.**  
*Nouveau-Brunswick*

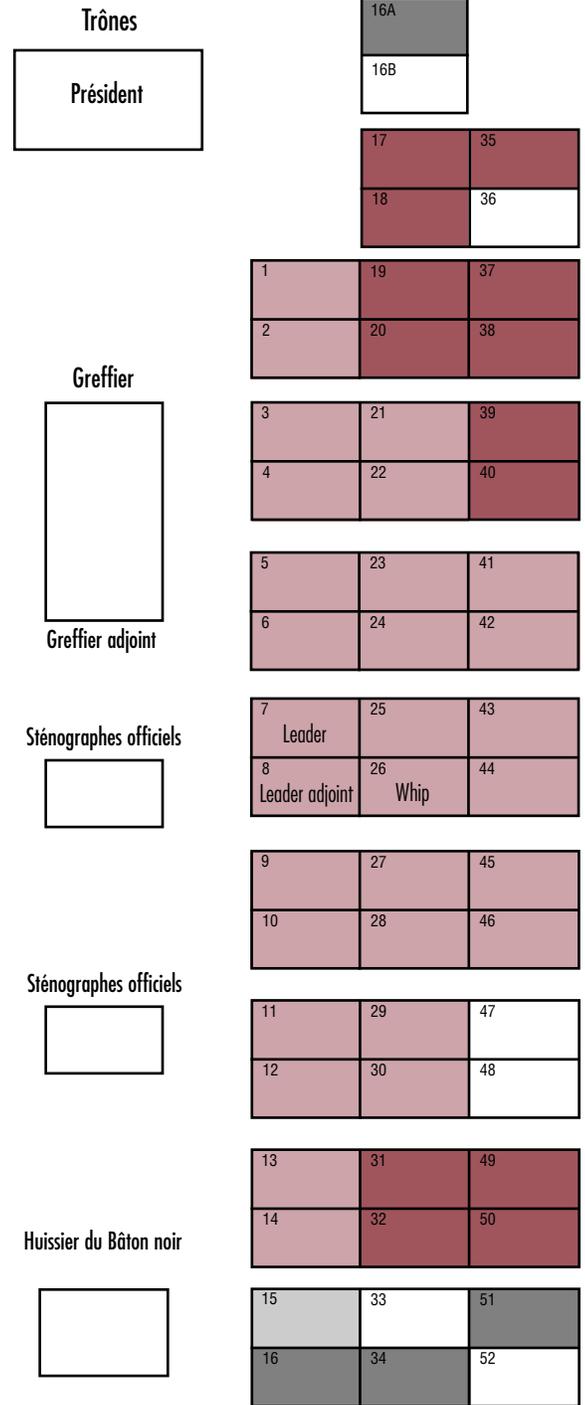
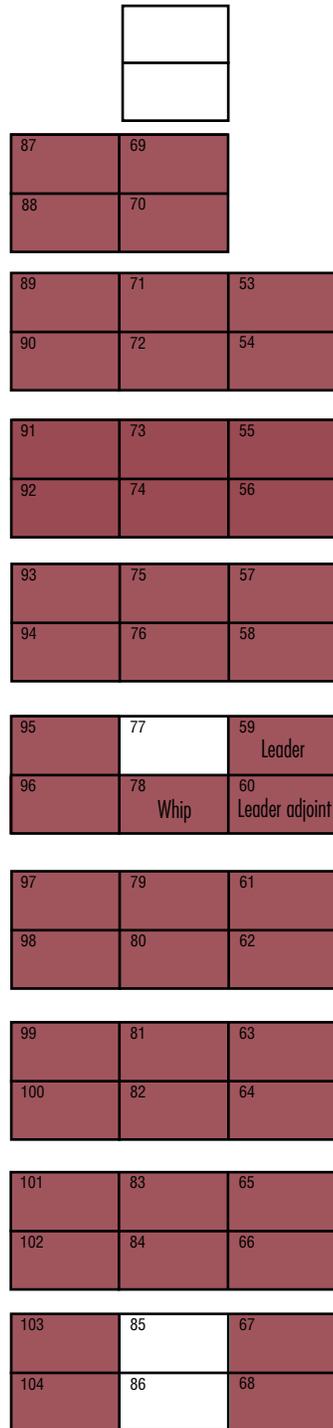
## Chambre du Sénat

Deuxième session, 37<sup>e</sup> législature, 2002–2003

### Attribution des sièges au Sénat

Chacun des sénateurs a un siège réservé dans la chambre du Sénat. Les sénateurs membres du parti formant le gouvernement siègent généralement à la droite du président. À sa gauche se trouvent d'autres membres du parti au pouvoir, les membres de l'opposition et les sénateurs indépendants.

-  Les membres du caucus libéral
-  Les membres du caucus progressiste-conservateur
-  L'Alliance canadienne
-  Les sénateurs indépendants



**Buchanan, John M.**  
Nouvelle-Écosse (Halifax)



**Callbeck, Catherine S.**  
Île-du-Prince-Édouard



**Carney, Pat**  
Colombie-Britannique



**Carstairs, Sharon**  
Manitoba



**Chalifoux, Thelma**  
Alberta



**Chaput, Maria**  
Manitoba

## Liste des sénateurs au 31 mars 2003

### Membres du caucus libéral

**Adams, Willie**  
*Nunavut*

**Austin, Jack**  
*Colombie-Britannique  
(Vancouver South)*

**Bacon, Lise**  
*Québec (De la Durantaye)*

**Baker, George**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*

**Banks, Tommy**  
*Alberta (Edmonton)*

**Biron, Michel**  
*Québec (Mille Isles)*

**Bryden, John G.**  
*Nouveau-Brunswick*

**Callbeck, Catherine S.**  
*Île-du-Prince-Édouard*

**Carstairs, Sharon**  
*Manitoba*

**Chalifoux, Thelma**  
*Alberta*

**Chaput, Maria**  
*Manitoba*

**Christensen, Ione**  
*Territoire du Yukon*

**Cook, Joan**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*

**Cools, Anne C.**  
*Ontario (Toronto-Centre-York)*

**Corbin, Eymard G.**  
*Nouveau-Brunswick (Grand-Sault)*

**Cordy, Jane**  
*Nouvelle-Écosse*

**Day, Joseph A.**  
*Nouveau-Brunswick  
(Saint John-Kennebecasis)*

**De Bané, Pierre**  
*Québec (De la Vallière)*

**Fairbairn, Joyce**  
*Alberta (Lethbridge)*

**Ferretti Barth, Marisa**  
*Québec (Repentigny)*

**Finnerty, Isobel**  
*Ontario*

**Fitzpatrick, D. Ross**  
*Colombie-Britannique  
(Okanagan-Similkameen)*

**Fraser, Joan**  
*Québec (De Lorimier)*

**Furey, George**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*

**Gauthier, Jean-Robert**  
*Ontario (Ottawa-Vanier)*

**Gill, Aurélien**  
*Québec (Wellington)*

**Grafstein, Jerahmiel S.**  
*Ontario (Metro Toronto)*

**Graham, B. Alasdair**  
*Nouvelle-Écosse (The Highlands)*

**Hays, Daniel**  
*Alberta (Calgary)*

**Hervieux-Payette, Céline**  
*Québec (Bedford)*

**Hubley, Elizabeth**  
*Île-du-Prince-Édouard*

**Jaffer, Mobina S.B.**  
*Colombie-Britannique*

**Joyal, Serge**  
*Québec (Kennebec)*

**Kenny, Colin**  
*Ontario (Rideau)*

**Kirby, Michael**  
*Nouvelle-Écosse (South Shore)*

**Kolber, Leo**  
*Québec (Victoria)*

**Kroft, Richard H.**  
*Manitoba*

**LaPierre, Laurier L.**  
*Ontario*

**Lapointe, Jean**  
*Québec (Saurel)*

**Lavigne, Raymond**  
*Québec (Montarville)*

**Léger, Viola**  
*Nouveau-Brunswick (Acadie)*

**Losier-Cool, Rose-Marie**  
*Nouveau-Brunswick (Tracadie)*

**Maheu, Shirley**  
*Québec (Rougemont)*

**Mahovlich, Frank W.**  
*Ontario*

**Merchant, Pana**  
*Saskatchewan*

**Milne, Lorna**  
*Ontario (Comté de Peel)*

**Moore, Wilfred P.**  
*Nouvelle-Écosse  
(Stanhope St./Bluenose)*

**Morin, Yves**  
*Québec (Lauzon)*

**Pearson, Landon**  
*Ontario*



**Christensen, Ione**  
*Territoire du Yukon*



**Cochrane, Ethel M.**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*



**Comeau, Gerald J.**  
*Nouvelle-Écosse*



**Cook, Joan**  
*Terre-Neuve-et-Labrador*



**Cools, Anne C.**  
*Ontario  
(Toronto-Centre-York)*



**Corbin, Eymard G.**  
*Nouveau-Brunswick  
(Grand-Sault)*

**Pépin, Lucie**  
Québec (*Chaudière*)

**Phalen, Gerard A.**  
Nouvelle-Écosse

**Poulin (Charette), Marie-P.**  
Ontario (*Nord de l'Ontario*)

**Poy, Vivienne**  
Ontario (*Toronto*)

**Ringuette, Pierrette**  
Nouveau-Brunswick

**Robichaud, Fernand**  
Nouveau-Brunswick  
(*Saint-Louis-de-Kent*)

**Rompkey, William**  
Terre-Neuve-et-Labrador  
(*North West River, Labrador*)

**Setlakwe, Raymond C.**  
Québec (*Les Laurentides*)

**Sibbeston, Nick G.**  
Territoires du Nord-Ouest

**Smith, David P.**  
Ontario (*Cobourg*)

**Sparrow, Herbert O.**  
Saskatchewan

**Stollery, Peter A.**  
Ontario (*Bloor & Yonge/Toronto*)

**Watt, Charlie**  
Québec (*Inkerman*)

**Wiebe, John (Jack)**  
Saskatchewan

### Membres du caucus progressiste-conservateur

**Andreychuk, Raynell**  
Saskatchewan

**Angus, W. David**  
Québec (*Alma*)

**Atkins, Norman K.**  
Ontario (*Markham*)

**Beaudoin, Gérald-A.**  
Québec (*Rigaud*)

**Bolduc, Roch**  
Québec (*Golfe*)

**Buchanan, John M.**  
Nouvelle-Écosse (*Halifax*)

**Carney, Pat**  
Colombie-Britannique

**Cochrane, Ethel M.**  
Terre-Neuve-et-Labrador

**Comeau, Gerald J.**  
Nouvelle-Écosse

**Di Nino, Consiglio**  
Ontario

**Doody, C. William**  
Terre-Neuve-et-Labrador  
(*Harbour Main-Bell Island*)

**Eyton, J. Trevor**  
Ontario

**Forrestall, J. Michael**  
Nouvelle-Écosse  
(*Dartmouth/Eastern Shore*)

**Gustafson, Leonard J.**  
Saskatchewan

**Johnson, Janis G.**  
Manitoba (*Winnipeg-Interlake*)

**Kelleher, James F.**  
Ontario

**Keon, Wilbert Joseph**  
Ontario (*Ottawa*)

**Kinsella, Noël A.**  
Nouveau-Brunswick  
(*Fredericton-York-Sunbury*)

**LeBreton, Marjory**  
Ontario

**Lynch-Staunton, John**  
Québec (*Grandville*)

**Meighen, Michael A.**  
Ontario (*St. Marys*)

**Murray, Lowell**  
Ontario (*Pakenham*)

**Nolin, Pierre Claude**  
Québec (*De Salaberry*)

**Oliver, Donald H.**  
Nouvelle-Écosse

**Rivest, Jean-Claude**  
Québec (*Stadacona*)

**Robertson, Brenda**  
Nouveau-Brunswick (*Riverview*)

**Rossiter, Eileen**  
Île-du-Prince-Édouard

**Spivak, Mira**  
Manitoba

**Stratton, Terrance R.**  
Manitoba (*Red River*)

**Tkachuk, David**  
Saskatchewan

### Sénateur de l'Alliance canadienne

**St. Germain, Gerry**  
Colombie-Britannique  
(*Langley-Pemberton-Whistler*)

### Sénateurs indépendants

**Lawson, Edward M.**  
Colombie-Britannique (*Vancouver*)

**Pitfield, P. Michael**  
Ontario (*Ottawa-Vanier*)

**Prud'homme, Marcel**  
Québec (*La Salle*)

**Roche, Douglas**  
Alberta (*Edmonton*)



**Cordy, Jane**  
Nouvelle-Écosse



**Day, Joseph A.**  
Nouveau-Brunswick  
(*Saint John-Kennebecasis*)



**De Bané, Pierre**  
Québec (*De la Vallière*)



**Di Nino, Consiglio**  
Ontario



**Doody, C. William**  
Terre-Neuve-et-Labrador  
(*Harbour Main-Bell Island*)



**Eyton, John Trevor**  
Ontario

# 3



*Les sénateurs mettent à profit leurs connaissances et leurs compétences considérables pour l'étude détaillée des projets de loi.*

La Constitution du Canada accorde essentiellement les mêmes pouvoirs au Sénat qu'à la Chambre des communes, sauf celui de présenter des projets de loi visant à percevoir ou à déboursier des fonds publics. Les sénateurs canadiens jouent donc un rôle important dans le processus législatif. En chambre, les sénateurs proposent et étudient des projets de loi. Dans les comités, ils mettent à profit leurs connaissances et leurs compétences considérables pour l'étude détaillée des projets de loi.

## À la chambre

C'est au Sénat même que l'on examine les questions nationales, les préoccupations régionales et les projets de loi, puis qu'on en discute. Même si la plupart des projets de loi proviennent des Communes, tous les projets de loi doivent être étudiés au Sénat avant de devenir lois. Devant un projet de loi, chacune des chambres a quatre possibilités : l'adopter, le modifier, en retarder l'adoption ou le rejeter.

En général, le Sénat siège les mardis, mercredis et jeudis; les lundis et les vendredis sont réservés au travail au bureau et en comité, ainsi qu'aux déplacements. Le document *Feuilleton et Feuilleton des avis*, préparé avec la participation de différents sénateurs et comités sénatoriaux, établit l'ordre du jour de chaque séance.

### *Les activités à la chambre en 2002–2003*

Pendant la dernière année financière, le Sénat a siégé 66 jours au cours des 28 semaines de séance prévues au calendrier des travaux soit davantage que la majorité des assemblées législatives provinciales au Canada. Voici un aperçu des activités législatives engagées par le Sénat au cours de l'année écoulée:

- Vingt-trois projets de loi du gouvernement et un projet de loi émanant d'un sénateur ont été adoptés par les deux chambres.
- Vingt-trois projets de loi du gouvernement et dix-neuf projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs ou de députés ont été présentés au Sénat.
- Deux projets de loi ont été amendés au Sénat et renvoyés à la Chambre des communes.
- Un projet de loi a été scindé par le Sénat et renvoyé à la Chambre des communes avec demande expresse d'agréer à la scission, ce que cette dernière a fait.
- Un projet de loi a été amendé par le Sénat à l'étape de la troisième lecture.

Une grande part de la responsabilité du président du Sénat consiste à rendre des décisions sur les rappels au Règlement et les questions de privilège. Au cours de l'année 2002–2003, le président Daniel Hays a rendu 14 décisions, dont le résumé figure à l'Annexe A.



**Fairbairn, Joyce**  
Alberta (Lethbridge)



**Ferretti Barth, Marisa**  
Québec (Repentigny)



**Finnerty, Isobel**  
Ontario



**Fitzpatrick, D. Ross**  
Colombie-Britannique  
(Okanagan-Similkameen)



**Forrestall, J. Michael**  
Nouvelle-Écosse  
(Dartmouth /Eastern Shore)



**Fraser, Joan**  
Québec (De Lorimier)

## Les dirigeants politiques du Sénat

Huit sénateurs occupent des postes de commande et aident à organiser le travail du Sénat :

**Le président du Sénat : Daniel Hays (Calgary, Alberta)**

Nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre, le président est le porte-parole de l'institution, fait régner l'ordre à la chambre et se prononce sur les rappels au Règlement et les questions de privilège.

**La présidente intérimaire : Lucie Pépin (Chauvinigane, Québec)**

Un président intérimaire est nommé pour chaque session du Parlement et remplace le président en son absence.

**Le leader du gouvernement : Sharon Carstairs (Manitoba)**

Généralement choisi par le premier ministre et nommé au Cabinet, le leader du gouvernement au Sénat est le porte-parole du gouvernement pendant l'étude des projets de loi et la période des questions.

**Le leader de l'opposition : John Lynch-Staunton (Grandville, Québec)**

Le leader de l'opposition est souvent le porte-parole de l'opposition pendant les débats et il coordonne les efforts de ses collègues à la chambre et dans les comités.

**Le leader adjoint du gouvernement : Fernand Robichaud (St-Louis-de Kent, Nouveau-Brunswick)**

**Le leader adjoint de l'opposition : Noël A. Kinsella (Fredericton-York-Sunbury, Nouveau-Brunswick)**

Les leaders adjoints collaborent à la préparation et à la gestion des travaux du Sénat. Ils organisent conjointement les travaux législatifs et le calendrier des séances du Sénat.

**Le whip du gouvernement : William H. Rompkey (North West River, Labrador, Terre-Neuve-et-Labrador)**

**Le whip de l'opposition : Terrance Richard Stratton (Red River, Manitoba)**

Les whips informent les sénateurs de leur parti respectif des travaux et programmes de la chambre et des comités, font respecter la discipline de parti et assurent les présences.



**Furey, George**  
Terre-Neuve-et-Labrador



**Gauthier, Jean-Robert**  
Ontario (Ottawa-Vanier)



**Gill, Aurélien**  
Québec (Wellington)



**Grafstein, Jeremiah S.**  
Ontario (Metro Toronto)



**Graham, B. Alasdair**  
Nouvelle-Écosse  
(The Highlands)



**Gustafson, Leonard J.**  
Saskatchewan



## Les mesures législatives présentées au Sénat en 2002–2003

Le présent rapport chevauche deux sessions de la 37<sup>e</sup> législature. La première session s'est déroulée du 29 janvier 2001 au 16 septembre 2002; la deuxième a débuté par le discours du Trône le 30 septembre 2002 et se poursuivait toujours au 31 mars 2003.

### Discours du Trône

Le 30 septembre 2002, la chambre du Sénat était le théâtre du discours du Trône inaugurant la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature. Au Canada, la coutume veut que l'ouverture d'une législature prenne place au Sénat. Ancrée dans la tradition, cette cérémonie est l'occasion pour la Souveraine, représentée par la gouverneure générale, d'annoncer aux parlementaires, juges de la Cour suprême, diplomates et nombreux autres dignitaires invités, les motifs de convocation du Parlement, de livrer les intentions générales du gouvernement et de dévoiler le programme législatif qu'il entend suivre.



Ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature — 30 septembre 2002.

### Les projets de loi du gouvernement émanant du Sénat

Il s'agit de projets de loi portant sur des questions de politique publique et qui sont normalement présentés au Sénat par le leader du gouvernement.

#### Projets de loi présentés au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :

S-2 : *Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats arabes unis, la Moldavie, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux*

S-13 : *Loi modifiant la Loi sur la statistique*

**Les projets de loi peuvent être présentés en premier soit au Sénat (les projets S-), soit à la Chambre des communes (les projets C-). Dans chaque chambre, tout projet de loi doit franchir les étapes des trois lectures.**



**Kelleher, James F.**  
Ontario



**Kenny, Colin**  
Ontario (Rideau)



**Keon, Wilbert Joseph**  
Ontario (Ottawa)



**Kinsella, Noël A.**  
Nouveau-Brunswick  
(Fredericton-York-Sunbury)



**Kirby, Michael**  
Nouvelle-Écosse (South Shore)



**Kolber, Leo**  
Québec (Victoria)

## Les projets de loi d'intérêt public présentés par un sénateur

Ces projets de loi portent sur des questions de politique d'intérêt public et sont présentés au Sénat par des sénateurs à titre individuel. Ces propositions portent sur une multitude de sujets.

### Projets de loi présentés au cours de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :

S-43 : *Loi visant à protéger les phares patrimoniaux* (sénateur Forrestall)

S-44 : *Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale* (sénateur Kinsella)

### Projets de loi présentés au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :

S-3 : *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes* (sénatrice Poy)

S-4 : *Loi visant à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique* (sénateur Stratton)

S-5 : *Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes* (sénateur Comeau)

S-6 : *Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs* (sénateur Kinsella)

S-7 : *Loi visant à protéger les phares patrimoniaux* (sénateur Forrestall)

S-8 : *Loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion* (sénateur Kinsella)

S-9 : *Loi visant à honorer Louis Riel et le peuple métis* (sénatrice Chalifoux)

S-10 : *Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables* (sénatrice Spivak)

S-11 : *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)* (sénateur Gauthier)

S-12 : *Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction* (sénateur Banks)

S-14 : *Loi visant à modifier la Loi sur l'hymne national afin de refléter la dualité linguistique du Canada* (sénateur Kinsella)

S-15 : *Loi visant à préciser le sens de « mariage »* (sénatrice Cools)

S-16 : *Loi visant à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat)* (sénateur Oliver)

S-17 : *Loi concernant l'Agence canadienne de développement international — en particulier sa prorogation, sa gouvernance, son administration et sa responsabilisation* (sénateur Bolduc)



**Kroft, Richard H.**  
Manitoba



**LaPierre, Laurier L.**  
Ontario



**Lapointe, Jean**  
Québec (Saurel)



**Lavigne, Raymond**  
Québec (Montarville)



**Lawson, Edward M.**  
Colombie-Britannique  
(Vancouver)



**LeBreton, Marjory**  
Ontario

## Les projets de loi d'intérêt privé présentés par un sénateur

Ces projets de loi confèrent des pouvoirs ou des droits spéciaux à une personne ou à un groupe de personnes et ils sont fondés sur une pétition présentée au Parlement. Aucun projet de loi de ce type n'a été présenté au Sénat au cours de l'année financière 2002–2003.

## Les projets de loi venant de la Chambre des communes

### Projets de loi présentés au cours de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :

- C-15B : *Loi visant à modifier le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*
- C-43 : *Loi visant à modifier certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche*
- C-47 : *Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord*
- C-50 : *Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce*
- C-53 : *Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire*
- C-59 : *Loi de crédits n° 2 pour 2002–2003*

### Projets de loi présentés au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :

- C-2 : *Loi visant à instaurer un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon*
- C-3 : *Loi visant à modifier le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*
- C-4 : *Loi visant à modifier la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- C-5 : *Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada*
- C-6 : *Loi visant à constituer le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et visant à modifier certaines lois en conséquence*
- C-8 : *Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte anti-parasitaire*
- C-10 : *Loi visant à modifier le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*

**Les projets de loi d'intérêt privé** se rapportent aux pouvoirs et aux droits d'une personne ou d'une organisation. Par le passé, ces projets de loi servaient le plus souvent à établir des sociétés, mais ils sont rares de nos jours.

**Les projets de loi d'intérêt public** portent sur des questions de politique publique, comme les impôts et les dépenses, la santé et d'autres programmes sociaux, la défense et l'environnement. S'ils sont présentés par le gouvernement, ce sont des projets de loi émanant du gouvernement; s'ils le sont par des parlementaires à titre individuel, ce sont des projets de loi émanant de sénateurs ou de députés. Ces projets de loi peuvent toucher l'ensemble de la population ou un segment particulier de la population.



**Léger, Viola**  
Nouveau-Brunswick (Acadie)



**Losier-Cool, Rose-Marie**  
Nouveau-Brunswick (Tracadie)



**Lynch-Staunton, John**  
Québec (Grandville)



**Maheu, Shirley**  
Québec (Rougemont)



**Mahovlich, Frank W.**  
Ontario (Toronto)



**Meighen, Michael A.**  
Ontario (St. Marys)

- C-11 : *Loi visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur*
- C-12 : *Loi visant à favoriser l'activité physique et le sport*
- C-14 : *Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley*
- C-15 : *Loi visant à modifier la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*
- C-21 : *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003*
- C-29 : *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003*
- C-30 : *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004*

## Les projets de loi émanant de députés

Ces projets de loi, bien que d'intérêt public, sont parrainés par un député de la Chambre des communes à titre individuel.

### *Projet de loi présenté au cours de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :*

C-441 : *Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales*

### *Projets de loi présentés au cours de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature :*

C-227 : *Loi instituant une Journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy*

C-300 : *Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales*

## La sanction royale

Jusqu'à récemment, la sanction royale, qui constitue l'ultime étape que franchit un projet de loi du Parlement avant de devenir officiellement une loi, était accordée dans l'enceinte même du Sénat par le gouverneur général — ou, selon l'usage établi, par un juge de la Cour suprême du Canada agissant en qualité de suppléant du gouverneur général — lors d'une cérémonie officielle à laquelle étaient conviés les membres des deux chambres.

Depuis le 4 juin 2002, une nouvelle procédure simplifiée permet l'octroi de la sanction royale par déclaration écrite. En effet, en adoptant la *Loi sur la sanction royale*, le Canada a imité la plupart des pays du Commonwealth qui ont abandonné depuis longtemps la cérémonie coutumière, en raison de sa lourdeur et des inconvénients qui en découlent pour toutes les parties en cause.

Parce qu'elle constitue une tradition importante qu'il importe de sauvegarder, les nouvelles règles prévoient toutefois que la cérémonie officielle continuera d'être utilisée à l'occasion du premier projet de loi de crédits de chaque session, et au moins une fois par année civile.



**Merchant, Pana**  
Saskatchewan



**Milne, Lorna**  
Ontario (Comté de Peel)



**Moore, Wilfred P.**  
Nouvelle-Écosse  
(Stanhope St./Bluenose)



**Morin, Yves**  
Québec (Lauzon)



**Murray, Lowell**  
Ontario (Pakenham)



**Nolin, Pierre Claude**  
Québec (De Salaberry)

C'est le 13 février 2003 que la procédure de sanction royale par déclaration écrite a été utilisée pour la toute première fois au Canada, alors que le suppléant de la gouverneure générale, l'honorable John Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, a donné à son bureau son assentiment par déclaration écrite au projet de loi C-4 (*Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*).

Pour sa part, Son Excellence, la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a accordé la sanction royale par déclaration écrite pour la première fois le 19 mars 2003, à sa résidence officielle. Il s'agissait du projet de loi C-12 (*Loi favorisant l'activité physique et le sport*).

Voici les projets de loi qui ont reçu la sanction royale au cours de l'exercice 2002–2003 :

Date	Représentant de la souveraine	Projets de loi sanctionnés
<b>1<sup>re</sup> session, 37<sup>e</sup> législature</b>		
30 avril 2002	L'hon. Louis LeBel, juge puîné de la Cour suprême du Canada	C-33, S-22, C-35
4 juin 2002	L'hon. John Major, juge puîné	C-15A, S-40, S-34, C-23
13 juin 2002	Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada	C-43, C-10, C-50, S-41, C-59, C-47, C-27
<b>2<sup>e</sup> session, 37<sup>e</sup> législature</b>		
12 décembre 2002	La Gouverneure générale	S-2, C-14, C-11, C-21, C-8, C-5
13 février 2003	L'hon. John Major, juge puîné	C-4 (par déclaration écrite)
19 mars 2003	La Gouverneure générale	C-12 (par déclaration écrite)
27 mars 2003	L'hon. Louise Arbour, juge puînée	C-29, C-30



**Oliver, Donald H.**  
Nouvelle-Écosse



**Pearson, Landon**  
Ontario



**Pépin, Lucie**  
Québec (Chaouinigane)



**Phalen, Gerard A.**  
Nouvelle-Écosse



**Pitfield, P. Michael**  
Ontario (Ottawa-Vanier)



**Poulin (Charette), Marie-P.**  
Ontario (Nord de l'Ontario)

## Dans les comités

Les comités, au centre des travaux du Sénat, sont reconnus pour leur importante contribution à l'élaboration des mesures législatives et des politiques. La sénatrice Muriel McQueen Fergusson (Nouveau-Brunswick), première femme présidente du Sénat, a dit que les comités constituaient « le cœur et l'âme du Sénat » en raison de l'importance qu'ils accordent aux questions sociales, économiques et politiques.

En comité, les sénateurs étudient les projets de loi que le Sénat leur renvoie pour analyse fouillée, réalisent des enquêtes spéciales et étudient les propositions de dépenses du gouvernement. C'est dans les comités qu'on fait une étude détaillée des projets de loi. Pour ce faire, les membres du comité entendent divers témoins et votent chacun des articles du texte. Par leurs enquêtes sur des questions particulières, les comités aident à attirer l'attention sur des questions sociales, économiques et politiques importantes. En outre, les comités donnent aux sénateurs l'occasion unique de se familiariser avec les points de vue des Canadiens — fonctionnaires, porte-parole de groupes d'intérêts, universitaires et simples citoyens — qui comparaissent à titre de témoins.

Fort de son mandat de protection des intérêts des régions et des minorités, le Sénat accueille parfois des témoins qui n'auraient peut-être pas l'occasion de se faire entendre autrement. Les témoins préoccupés par des projets de loi et des enjeux de politique importants ont souvent plus de temps pour discuter et échanger dans un comité du Sénat.

## Les types de comités sénatoriaux

Le Sénat compte quatre types de comités :

**Les comités permanents**, dont l'existence est constante, ont un mandat qui correspond en général à un domaine de politique et de législation. Ils se spécialisent dans des domaines comme les affaires bancaires, le commerce, les pêches, l'énergie, les Autochtones, les sciences et la technologie.

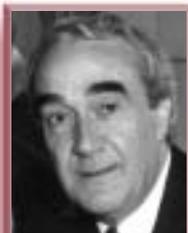
**Les comités spéciaux** sont créés pour mener des études sur des sujets d'intérêt spécifique et seulement pour la durée limitée nécessaire à l'accomplissement de leur mandat.

**Les comités mixtes** (spéciaux ou permanents) sont formés de sénateurs et de députés et étudient des questions intéressant les deux chambres.

**Le comité plénier** se compose de tous les sénateurs.



**Poy, Vivienne**  
Ontario (Toronto)



**Prud'homme, Marcel**  
Québec (La Salle)



**Ringuette, Pierrette**  
Nouveau-Brunswick



**Rivest, Jean-Claude**  
Québec (Stadacona)



**Robertson, Brenda**  
Nouveau-Brunswick  
(Riverview)



**Robichaud, Fernand**  
Nouveau-Brunswick  
(Saint-Louis-de-Kent)

## Un nouveau comité

Parce qu'il estime que les droits linguistiques figurent parmi les droits constitutionnels les plus importants au Canada, le Sénat a jugé bon, le 10 octobre 2002, d'établir son propre Comité permanent des langues officielles, se retirant du coup du Comité mixte sur les langues officielles aux activités duquel il avait participé jusque-là.

Le mandat du nouveau comité sénatorial consiste en l'étude des projets de loi, des messages, des pétitions, des interpellations, des documents et de diverses autres matières relatives aux langues officielles en général.

Le Sénat, toujours soucieux de s'acquitter de son rôle constitutionnel de représentation des minorités, est confiant que ce nouveau comité constituera un forum d'écoute sensible aux besoins réels des collectivités minoritaires de langue officielle au Canada et contribuera à l'avancement de la dualité linguistique au pays.

### *La composition des comités*

Les comités comprennent habituellement de neuf à quinze sénateurs. Au début de chaque session du Parlement, les membres sont nommés par le Sénat sur la recommandation d'un comité de sélection habituellement présidé par le whip du gouvernement. En moyenne, les sénateurs font partie de deux comités à la fois. Les comités se réunissent deux fois par semaine et siègent parfois pendant les périodes d'ajournement. Le président de chaque comité est élu par ses membres; il lui incombe de convoquer et de présider les réunions, de faire régner l'ordre, de contrôler le budget et d'être le porte-parole du comité.

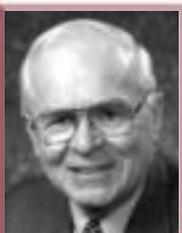
### *Les activités des comités en 2002–2003*

Au cours de l'année écoulée, les comités sénatoriaux ont entrepris une série d'activités, examinant des projets de loi et étudiant des questions d'intérêt particulier.

Certains sénateurs et comités du Sénat peuvent étudier en profondeur des questions de politique en étant relativement libres de la dynamique de la politique de parti. Parmi plus de 55 rapports de fond et d'études spéciales publiés par les comités en 2002–2003 (certains présentés au cours de la première session de la 37<sup>e</sup> législature, d'autres au cours de la seconde session), notons les suivants :

#### *Les agriculteurs canadiens en danger (juin 2002)*

Ce rapport propose des mesures pour améliorer la santé de l'industrie agricole et agroalimentaire dans toutes les régions du Canada. Le Comité de l'agriculture et des forêts présente 21 recommandations afin de guider l'élaboration de la politique agricole du Canada et la viabilité des collectivités rurales, y compris : procéder à



**Roche, Douglas**  
Alberta (Edmonton)



**Rompkey, William**  
Terre-Neuve-et-Labrador  
(North West River, Labrador)



**Rossiter, Eileen**  
Île-du-Prince-Édouard



**Setlakwe, Raymond C.**  
Québec (Les Laurentides)



**Sibbeston, Nick G.**  
Territoires du Nord-Ouest



**Smith, David P.**  
Ontario (Cobourg)

des examens structurés et détaillés de la politique sur l'agriculture et l'agroalimentaire tous les cinq ans, comme le font les États-Unis et l'Union européenne; que le gouvernement s'engage à consacrer au moins un pour cent du produit intérieur brut canadien à l'assistance à l'agriculture.

***Le cannabis : Positions pour un régime de politique publique pour le Canada (septembre 2002)***

Au terme de deux années d'étude approfondie de la politique gouvernementale relative à la marijuana, le Comité spécial sur les drogues illicites en est arrivé à la conclusion que le cannabis devrait être légalisé, c'est-à-dire réglementé au même titre que la bière ou le vin. Il faudrait donc proscrire uniquement les comportements qui causent un tort démontrable à autrui comme le trafic illégal, la vente à des jeunes de moins de 16 ans et la conduite avec facultés affaiblies. Le rapport de plus de 600 pages est le fruit de recherches rigoureuses, d'une analyse en profondeur et de nombreuses audiences publiques avec des experts et des citoyens, à Ottawa et dans des collectivités de toutes les régions du pays. Le Comité souhaite l'adoption d'une politique intégrée sur les risques et méfaits de l'ensemble des substances psychoactives, incluant le cannabis. Selon le rapport, toute personne condamnée pour possession simple de cannabis en vertu de la loi actuelle ou des précédentes, devrait profiter d'une loi d'amnistie.

***La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral***

Dans le cadre de son étude approfondie sur l'état du système de soins de santé au Canada, le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie a, au cours de la période couverte par le présent rapport annuel, présenté un cinquième rapport intérimaire (en avril 2002) et son rapport final (en octobre 2002).

Le Comité conclut que le système, dans sa structure actuelle de financement, n'est pas viable à long terme et que le gouvernement va devoir y consacrer davantage d'argent pour le restructurer et remédier à ses lacunes. Par ailleurs, le Comité souscrit au principe du payeur unique — le gouvernement — pour les services hospitaliers et les services dispensés par un médecin couverts aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*.

Pour faire échec au développement d'un système privé de soins de santé, le Comité recommande l'établissement d'une prime nationale d'assurance-santé, calculée en fonction des revenus des contribuables, destinée à assurer un financement supplémentaire de 5 milliards de dollars par année pour assurer la viabilité financière du système public de soins de santé. La création d'une garantie établissant une période d'attente maximale pour les interventions majeures et la modification en profondeur du mode de financement, de la structure et du fonctionnement du système médico-



**Sparrow, Herbert O.**  
Saskatchewan



**Spivak, Mira**  
Manitoba



**St. Germain, Gerry**  
Colombie-Britannique  
(Langley-Pemberton-Whistler)



**Stollery, Peter A.**  
Ontario (Bloor &  
Yonge/Toronto)



**Stratton, Terry**  
Manitoba (Red River)

hospitalier font également partie des recommandations. Le Comité préconise la création d'équipes de soins primaires, en devoir 24 heures sur 24, au sein desquelles les médecins seraient rémunérés par capitation.

***Limiter les pouvoirs discrétionnaires dans le processus de fusion bancaire (décembre 2002)***

Selon le Comité des banques et du commerce, la meilleure façon de servir l'intérêt public serait de rationaliser le processus des fusions bancaires et d'y limiter les pouvoirs discrétionnaires d'ordre politique. Il recommande que le gouvernement permette aux banques canadiennes ayant un avoir propre de plus de 5 milliards de dollars de fusionner, après que le Bureau du surintendant des institutions financières et le Bureau de la concurrence aient donné leur aval, à moins de raisons impérieuses justifiant le contraire. Après avoir entendu des universitaires, des représentants du secteur des services financiers et des groupes de gens d'affaires et de consommateurs, le Comité estime que le fusionnement de certaines grandes banques favoriserait l'économie, engendrerait des emplois et contribuerait à maintenir le contrôle canadien des institutions financières. Le Comité conclut que les fusions bancaires sont une stratégie commerciale valable et qu'elles contribueront à la croissance et à la prospérité de l'économie canadienne.

***Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens (janvier 2003)***

Le Comité de la sécurité et de la défense estime que les autorités ont encore beaucoup de progrès à faire pour corriger les énormes lacunes au plan de la sécurité qui persistent en coulisses, malgré la série d'améliorations utiles qui ont été apportées depuis les événements du 11 septembre 2001. Pour répondre à plusieurs des préoccupations formulées, le Comité formule diverses recommandations, entre autres : former les équipages, les agents de l'immigration et des douanes ainsi que le personnel d'entretien en matière de menaces potentielles; confier la responsabilité exclusive de tous les services policiers aéroportuaires ayant trait à la sécurité des voyages aériens à la GRC; améliorer les mesures de sécurité en vol; s'attaquer aux menaces potentielles que constituent les bagages enregistrés, les colis, les sacs de courrier et le fret; prendre des mesures à l'égard des menaces pouvant provenir de l'intérieur même des aéroports ou des aires environnantes.



**Tkachuk, David**  
Saskatchewan



**Watt, Charlie**  
Québec (Inkerman)



**Wiebe, John (Jack)**  
Saskatchewan

## Exercice 2002–2003

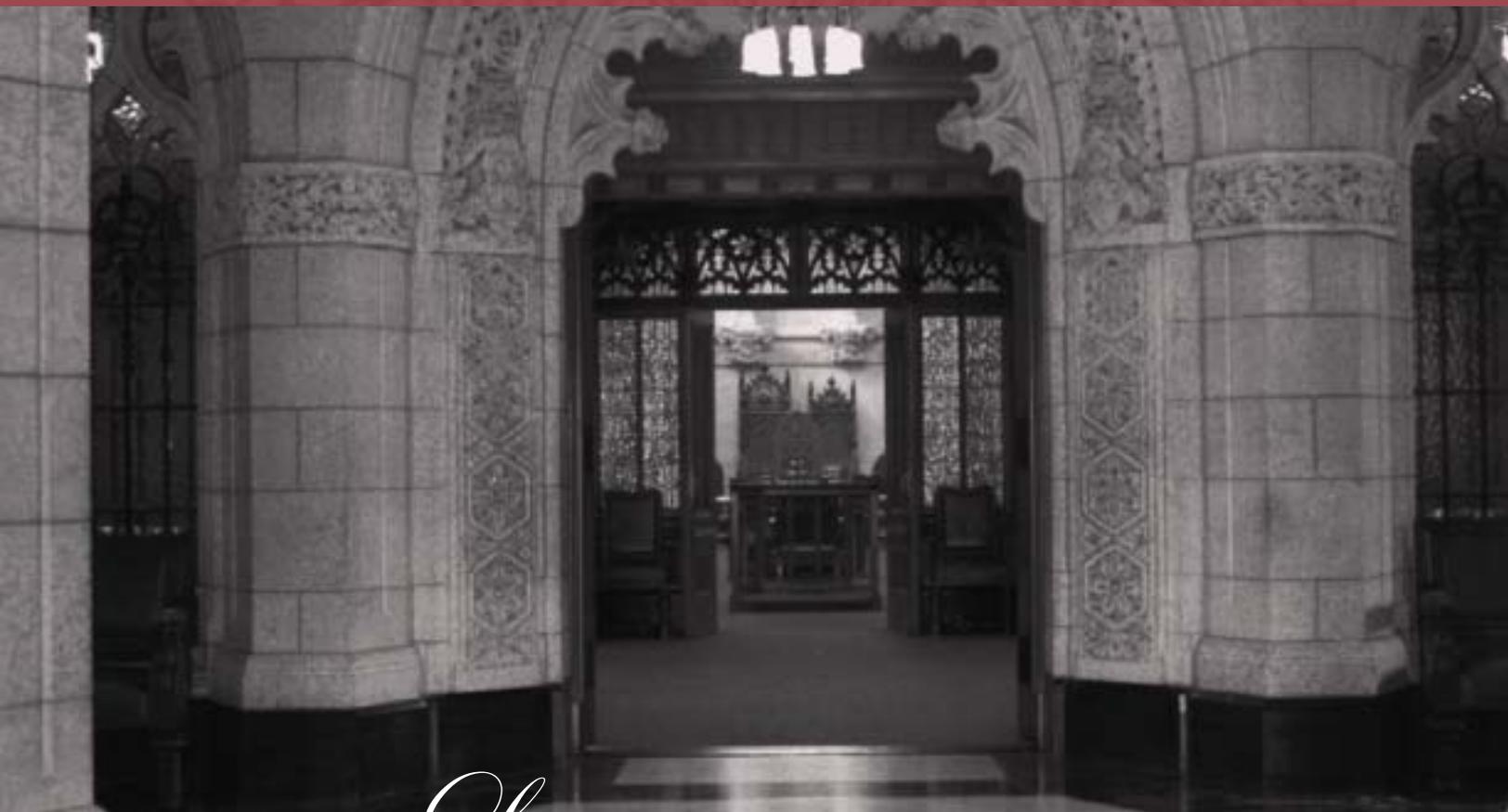
Comité	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de témoins	Nombre de rapports
Affaires étrangères	28	47,4	83	5
Affaires juridiques et constitutionnelles	31	61,5	107	7
Affaires sociales, sciences et technologie	36	75,6	129	10
Agriculture et forêts	28	63,8	96	4
Banques et commerce	37	76,3	128	14
Bibliothèque du Parlement (mixte)	3	2,2	3	—
Comité de sélection	3	0,6	—	4
Comité spécial sur les drogues illicites	19	49,7	92	2
Droits de la personne	14	22,3	31	3
Énergie, environnement et ressources naturelles	30	46,8	81	9
Examen de la réglementation (mixte)	10	15,6	15	3
Finances nationales	21	33,1	52	10
Langues officielles (mixte)	18	33,2	43	6
Langues officielles (Sénat)	7	13,1	14	—
Pêches et océans	17	24,0	23	4
Peuples autochtones	30	54,8	94	3
Régie interne, budgets et administration	19	27,6	7	13
Règlement, procédure et droits du Parlement	30	36,3	16	10
Sécurité nationale et défense	38	126,3	109	9
Sous-comité des anciens combattants	11	13,1	25	—
Transports et communications	23	26,8	42	5
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>850,1</b>	<b>1 190</b>	<b>121</b>

On trouvera à l'Annexe B une brève description du mandat et de la composition de tous les comités permanents, mixtes et spéciaux du Sénat, en date du 31 mars 2003.

L'Annexe C présente une liste complète des rapports de ces comités. La plupart des rapports sont disponibles pour consultation ou téléchargement à partir du site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) sous « Travaux des comités ».

Une institution vivante, présente et à l'écoute

4



*Les rencontres avec les sénateurs donnent l'occasion aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations à leurs représentants au Sénat, tout en offrant aux sénateurs une tribune pour exposer leur point de vue en tant que législateurs.*

Le Sénat et l'administration qui le sert sont conscients des responsabilités sociales de l'institution et déploient des efforts considérables pour s'en acquitter. Leur participation à un grand nombre d'activités à caractère social ou communautaire leur permet de rester en étroit contact avec les Canadiens de tout le pays et d'être ainsi plus présents dans leur vie quotidienne.

## À l'écoute

Les sénateurs cherchent constamment à consulter et à informer les citoyens. Des rencontres donnent l'occasion aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations à leurs représentants au Sénat, tout en offrant aux sénateurs une tribune pour exposer leur point de vue en tant que législateurs. Ces échanges peuvent prendre la forme soit d'enquêtes soit de conférences livrées par des sénateurs.

- **Les enquêtes :** Tout au long de l'année, y compris pendant les périodes d'ajournement, les comités mènent des enquêtes qui leur permettent de discuter de questions diverses avec les Canadiens. En 2002–2003, les sénateurs ont consacré plus de 225 heures à ces enquêtes, dans les capitales et d'autres villes de chaque province et territoire.
- **Les conférences et exposés :** Les sénateurs sont disponibles pour parler à différents auditoires de leur rôle de parlementaires et pour aborder des questions d'intérêt public auxquelles ils sont personnellement associés. Ils se rendent dans toutes les régions du pays pour rencontrer des étudiants, des membres d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'autres groupes pour les informer et pour s'informer eux-mêmes en retour.

## Toujours plus accessible

Des initiatives notables visant une plus grande accessibilité aux travaux du Sénat ont vu le jour. L'institution se fait un devoir de tenter d'identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, d'y trouver des solutions et d'évaluer les progrès réalisés. À cet égard, l'instauration, en avril 2002, d'un service de traduction en temps réel assistée par ordinateur des débats qui se tiennent en chambre constitue assurément un pas marquant pour les personnes malentendantes. En outre, ce service permet déjà d'accommoder des besoins individuels en ajoutant à la transcription des échanges, des éléments contextuels utiles. De plus, l'installation de moniteurs de télévision dans les tribunes réservées au public permet désormais aux visiteurs de bénéficier du service de sous-titrage.

Dans une plus large perspective, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reconnu le droit du Sénat à un temps d'antenne équitable à la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), la chaîne de télévision spécialisée qui couvre la politique canadienne. Après avoir entendu les représentations du Sénat dans le cadre de la demande de renouvellement de sa licence par CPAC, le CRTC a jugé, en novembre 2002, qu'il était important que le service que fournit CPAC reflète le bicaméralisme du Parlement du Canada en retransmettant les activités du Sénat et de ses comités. Des négociations se poursuivent avec CPAC en vue d'en arriver à l'établissement d'une grille-horaire qui offrirait au public une meilleure couverture des activités du Sénat tout en assurant des heures de diffusion plus stables.

Dans le même esprit de diffusion élargie de l'information, le Sénat a produit une vidéo éducative de 22 minutes à l'intention des étudiants. Divisée en neuf segments, la vidéo traite en langage simple notamment du système parlementaire, du processus législatif, de la composition du Sénat et du travail des sénateurs en comités. Elle s'accompagne d'un guide d'activités à l'intention des enseignants, leur permettant d'en faire un outil d'apprentissage en classe.

## Une grande première

En décembre 2002, le Sénat a publié une version en langage gestuel du rapport *Soins de fin de vie* de son Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Il s'agissait du tout premier rapport publié dans ce format par le Parlement du Canada. Le rapport est disponible sur vidéo, en version ASL (American Sign Language) et en version LSQ (Langue des signes québécoise). De nombreux représentants d'organismes et d'associations regroupant des personnes sourdes et malentendantes ont assisté au lancement, lors d'une cérémonie tenue dans le foyer du Sénat.



*Roxanne Whiting-Luperon interprète en langage gestuel les propos de l'honorable Sharon Carstairs, leader du gouvernement au Sénat.*

## Le Sénat et les jeunes

Parallèlement aux enquêtes et aux études spéciales qu'effectuent ses comités et aux conférences que donnent les sénateurs à titre individuel, le Sénat participe à une foule d'autres programmes et activités qui visent plus particulièrement la jeunesse canadienne.

Ainsi, en collaboration avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, le Sénat offre des programmes d'emploi et d'éducation destinés à permettre aux jeunes Canadiens de se familiariser avec le Parlement et ses institutions. Il s'agit notamment des programmes suivants :

- **Le programme des pages du Sénat** : En 2002–2003, 15 étudiants de niveau universitaire ont travaillé comme pages au Sénat tout en poursuivant leurs études à temps plein dans un établissement de la région de la capitale nationale. Ce programme permet aux étudiants d'acquérir une précieuse expérience de travail et une connaissance directe du fonctionnement interne du Sénat et du Parlement. Par le passé, de nombreux anciens pages sont entrés au service de l'administration du Sénat après avoir obtenu leur diplôme.
- **Le programme des guides parlementaires** : Ce programme fait appel à des étudiants de tout le pays pour accueillir et guider le million de personnes qui visitent le Parlement chaque année. Tous les étés, 45 étudiants de niveau universitaire sont embauchés comme guides à temps plein; le reste de l'année, de 55 à 60 étudiants des universités de la région de la capitale nationale travaillent comme guides à temps partiel. Ils aident les visiteurs à comprendre et à apprécier l'histoire, l'art et l'architecture des édifices et le fonctionnement de notre parlement national, tout en perfectionnant leur aptitude à parler en public et leurs autres compétences.
- **Le Forum des jeunes Canadiens** : Chaque printemps, quatre groupes de 150 étudiants viennent à Ottawa pour une semaine intense de visites au Parlement, à la Cour suprême, à divers ministères et à d'autres organismes afin d'apprendre à

connaître le système canadien de gouvernement. Ce programme éducatif bilingue permet aux étudiants de débattre de questions d'intérêt public et de rencontrer des sénateurs, des députés et des fonctionnaires.

- **Les Rencontres du Canada :** Chaque année, le Conseil pour l'unité canadienne réunit à Ottawa des centaines d'étudiants venus se familiariser avec le système parlementaire canadien. Depuis sa création en 1982, ce programme éducatif sans but lucratif a permis à plus de 40 000 jeunes de 17 à 19 ans d'examiner de plus près comment le Canada est gouverné.
- **Emplois d'été :** Le Sénat embauche chaque été une trentaine d'étudiants de niveau universitaire pour travailler dans divers services de l'administration du Sénat comme les services législatifs, les finances, les ressources humaines, les communications et les services de la Cité parlementaire.

Par ailleurs, le Sénat participe également au **Forum des enseignants sur la démocratie parlementaire**, un programme annuel d'une semaine qui réunit à Ottawa quelque 70 enseignants de tout le Canada triés sur le volet parmi les centaines qui posent leur candidature chaque année. Ces enseignants viennent se familiariser sur place avec les rouages du Parlement, une démarche leur permettant d'enrichir leur enseignement aux étudiants. Ils sont d'abord accueillis par les présidents du Sénat et de la Chambre des communes puis, au cours de la semaine, ils ont l'occasion de rencontrer les présidents, les greffiers et certains fonctionnaires des deux chambres ainsi que des parlementaires qui leur présentent des exposés sur leur institution respective et répondent à leurs questions. Des sénateurs participent à une table ronde formée de parlementaires, au cours de laquelle ils expliquent aux enseignants participants comment ils conçoivent leur rôle.

## Le Sénat dans la collectivité

Au cours de l'exercice 2002–2003, le Sénat a manifesté sous différentes formes son engagement soutenu au sein de la collectivité. Sous ce rapport, il importe de souligner les initiatives et réalisations suivantes :

- soutien à la tenue d'une activité de charité au profit du Registre de donneurs non apparentés de moelle osseuse organisé par la Division A de la Gendarmerie royale du Canada (août 2002);
- participation à la Journée de l'alphabétisation, au cours de laquelle le président du Sénat et plusieurs autres sénateurs ont fait la lecture à une quarantaine d'écoliers de première année (octobre 2002);
- célébration de la Journée nationale de l'enfant qui commémore l'adoption de la *Convention relative aux droits de l'enfant par les Nations Unies* (novembre 2002);
- collecte de fonds pour la Campagne du coquelicot au profit des vétérans des différentes guerres auxquelles le Canada a participé (novembre 2002);
- visite du Sénat organisée en l'honneur d'enfants âgés de un à quatorze ans parrainés par le Children's Miracle Network, un regroupement d'hôpitaux pour enfants (mars 2003).

Le Sénat a aussi reçu, en février 2003, le prix du Champion fédéral, le consacrant chef de file de tous les ministères et organismes fédéraux pour sa participation au programme **Ordinateurs pour les écoles**. Dans le cadre de ce programme, le Sénat voit à ce que l'équipement devenu désuet pour ses propres fins soit nettoyé, remis à neuf, vérifié et envoyé au programme pour distribution à des jeunes.

Le Sénat affirme sa présence dans la communauté de plusieurs autres manières. En novembre 2002, il a tenu sa **Journée de parrainage** au cours de laquelle 21 personnes handicapées, accompagnées d'interprètes et d'intervenants, ont été accueillies au sein de l'administration et dans des bureaux de sénateurs en vue d'échanger sur les obstacles qu'elles rencontrent en milieu de travail et sur les activités du Sénat.

Par ailleurs, un programme de jumelage, appelé **Les Amis du Sénat**, a permis en 2002–2003 d'offrir à quatre étudiants présentant une déficience motrice ou intellectuelle l'occasion de développer des aptitudes qui leur seront utiles tout au long de leur vie. Ces étudiants de l'école secondaire Ridgemont d'Ottawa et de l'école secondaire de l'Île à Gatineau ont été jumelés à cinq employés du Sénat, les « amis », qui les ont aidés, à raison de trois demi-journées par semaine pendant l'année scolaire, à se familiariser avec différents aspects de l'administration et à y participer activement.

Enfin, chaque année, le Sénat participe activement à la **Campagne de charité en milieu de travail** du gouvernement canadien. Grâce à l'engagement indéfectible et à l'ingéniosité d'une quarantaine de sollicitateurs, la Chambre haute et son administration ont réussi à amasser plus de 59 000 \$ auprès de centaines de donateurs au cours de la campagne 2002–2003. Parmi les activités de financement qui ont été organisées, soulignons la présentation d'un défilé de mode dont le grand succès reposait essentiellement sur la mise en commun des talents et aptitudes d'un grand nombre d'intervenants : designers, sénateurs, musiciens, modèles professionnels et amateurs, étudiants se destinant à une carrière dans l'hôtellerie, etc. Une foule d'autres événements ont eu lieu à l'initiative des différentes directions de l'administration ou de bureaux de sénateurs dont un tournoi de golf, un tournoi de quilles, une foire d'artisanat, un barbecue, une vente de livres et de pâtisseries et un dîner-croisière sur la rivière des Outaouais.

## Le Sénat se souvient

Chaque année, depuis cinq ans, le Sénat est le théâtre du lancement de la Semaine des anciens combattants, organisée en collaboration avec le ministère des Anciens Combattants. La cérémonie inaugurale se tient en novembre à l'invitation du président du Sénat, en présence de distingués anciens combattants de la Grande guerre, de la Seconde guerre mondiale, de la guerre de Corée et des nombreuses autres missions auxquelles ont participé les Forces armées canadiennes. La cérémonie réunit dans la chambre du Sénat les familles d'anciens combattants, des représentants hauts placés d'organisations d'anciens combattants, du Sénat et de la Chambre des communes, du ministère des Anciens Combattants, du ministère de la Défense nationale, de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres ministères, de même que de jeunes cadets.

Au cours de la Cérémonie du Souvenir du 7 novembre 2002, 26 personnes se sont vu remettre la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants, une décoration créée en 2001 pour souligner



### Remise d'insignes à l'occasion de la Cérémonie du Souvenir de 2002

Au cours de la Cérémonie du Souvenir qui s'est déroulée dans la chambre du Sénat le 7 novembre 2002, la Mention élogieuse du ministre des Anciens combattants a été décernée aux personnes suivantes :

Dr A. Lynne Beal  
 Robert R. Cassels  
 H. Clifford Chadderton  
 Charles S. Christie  
 James L. Davis  
 Jacques Dupuis  
 Robbins Elliott  
 Donald Stewart Ethell  
 Norman Graham  
 Cecile Houle  
 James Irvine  
 Walter A. Jones  
 Joseph Kobolak  
 Edwin Laird  
 Harold O. Leduc  
 Philip M. Lyons  
 Kathleen MacNeill  
 C. James Margerum  
 L'hon. Jack Marshall  
 William J. Neil  
 Joyce G. Paynter  
 Les Peate  
 Donald James Saunders  
 Ernest Alvia Smith  
 John Stroud  
 Douglas L. Whorrall



*Feu le très honorable Ray Hnatyshyn repose en chapelle ardente dans la chambre du Sénat.*

les mérites de personnes ayant desservi la communauté des anciens combattants de façon exceptionnelle ou de personnes qui constituent des modèles pour leurs camarades anciens combattants.

En décembre 2002, feu le très honorable Ray Hnatyshyn a reposé en chapelle ardente dans la chambre du Sénat, avant les funérailles d'État qui ont souligné, dans la dignité et le respect, les faits marquants de la vie de cet ancien gouverneur général du Canada.

## Gardien de l'histoire

Le Sénat du Canada est soucieux du patrimoine historique dont il est devenu le dépositaire et le gardien au fil des ans. En plus d'abriter et de conserver avec un soin jaloux, au bénéfice de tous les Canadiens, de nombreuses œuvres d'art et pièces de mobilier à valeur historique, le Sénat cherche à conserver la mémoire du temps qui passe et à préserver la trace des gens qui le marquent.

Le Sénat est particulièrement fier de la galerie de portraits de ses présidents, dont l'origine précède même la Confédération. En décembre 2002, on a procédé au dévoilement du portrait officiel du 43<sup>e</sup> président du Sénat (1993–1995), le très honorable Roméo LeBlanc, qui a assisté à la cérémonie en compagnie d'une centaine d'invités ministres, sénateurs, députés et autres dignitaires. Le portrait, réalisé par Bernard Aimé Poulin, est allé rejoindre l'imposante collection exposée pour le bénéfice des visiteurs du Parlement.

Au cours de l'exercice 2002–2003, le Sénat a également commandé à l'artiste peintre Mary Valentine, l'exécution du portrait de feu l'honorable Gildas Molgat, 44<sup>e</sup> président du Sénat (1994–2001), décédé alors qu'il était toujours sénateur.

## Respectueux de l'environnement

En tant qu'institution, le Sénat se préoccupe des questions environnementales et déploie des efforts constants pour y sensibiliser ses effectifs et pour améliorer sa performance en ce qui a trait aux pratiques « écologiques ».

Le Sénat, sous la direction de son comité « vert », a participé activement à la semaine de l'Environnement, du 3 au 7 juin 2002. Des prix ont été remis pour souligner les efforts d'employés, déployés à titre individuel ou en groupe. Ainsi, des initiatives visant l'économie de papier, l'adoption de nouvelles méthodes et de produits d'entretien ménager, ainsi que les activités de promotion des programmes de recyclage ont été saluées. Un jeu-questionnaire administré par courriel a permis au personnel d'en apprendre davantage sur l'environnement.



*Dévoilement du portrait officiel du très honorable Roméo LeBlanc.*

La combinaison des efforts de tous au cours de l'année écoulée a permis d'épargner 1 440 arbres, tout en assurant le recyclage de plus de 84 000 kilos de papier. L'énergie ainsi épargnée (347 537 kilowatts) serait suffisante pour répondre aux besoins de 42 foyers canadiens moyens pendant un an.

En étroite collaboration avec Environnement Canada et la Chambre des communes, le Sénat a aussi entrepris des démarches en vue de rendre ses services d'imprimerie davantage respectueux de l'environnement en modifiant leurs pratiques opérationnelles, en favorisant les achats écologiques et en adoptant les mesures appropriées sur le plan de la disposition des biens. Ces efforts s'inscrivent dans un processus continu axé sur l'obtention de la convoitée attestation Eco-Logo, un programme d'Environnement Canada qui aide à identifier les produits et services écologiques.

Enfin, dans son souci constant d'améliorer la qualité de l'air et de protéger l'environnement, le Sénat a remplacé une fourgonnette vieillissante utilisée par la Section de la circulation par un véhicule plus écologique, soit une voiture hybride qui fonctionne à l'électricité à basse vitesse et à essence à plus grande vitesse.



5



*Les sénateurs participent à de nombreuses activités à caractère international [...] il s'agit d'une occasion pour eux de jouer le rôle d'ambassadeurs, de mieux faire connaître le Sénat, d'expliquer l'importance de son rôle et d'en rappeler l'histoire et les fondements.*

Les sénateurs participent à de nombreuses activités à caractère international destinées à promouvoir l'image du Canada et de son régime parlementaire, et à nouer des liens plus étroits avec d'autres pays. Chaque fois, il s'agit d'une occasion pour eux de jouer le rôle d'ambassadeurs, de mieux faire connaître le Sénat, d'expliquer l'importance de son rôle et d'en rappeler l'histoire et les fondements.

À l'occasion de visites officielles ou de séminaires, comme dans le cadre des travaux des associations et des groupes d'amitié interparlementaires, les sénateurs rencontrent des parlementaires des autres régions du monde pour discuter de questions relatives à la santé, au commerce, à l'économie, à la sécurité, à la culture et aux droits de la personne, par exemple. Ces échanges leur permettent non seulement de faire connaître les rouages du Parlement du Canada, mais également de tirer profit de l'expérience d'autres institutions législatives.

Le président du Sénat occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance canadien, venant immédiatement après le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême du Canada. En conséquence, le protocole exige qu'il participe à la plupart des visites officielles, non seulement à titre honorifique, mais aussi en recevant dans ses appartements les chefs d'État ou de gouvernement de passage au pays, généralement en compagnie d'autres parlementaires et dignitaires.

Afin de promouvoir les relations internationales, le président entretient également des contacts réguliers avec les diplomates en poste au Canada. En outre, il doit voyager à l'étranger au nom du Parlement, parfois à titre de représentant du gouvernement.

Le régime parlementaire canadien, qui s'inscrit dans une société bilingue et multiculturelle, est très respecté dans la communauté internationale. Les législateurs canadiens de tous les partis politiques participent à diverses activités interparlementaires servant à renforcer l'image internationale du Parlement, en tant qu'institution bicamérale efficace dans laquelle des gens aux idées politiques et sociales très diverses travaillent ensemble pour le bien de tous les Canadiens.

### **Les visites officielles en 2002–2003**

Conformément aux exigences protocolaires liées à sa fonction, le président Daniel Hays a participé à de nombreuses activités diplomatiques, tant au Canada qu'à l'étranger, au cours de l'année 2002–2003. Il a notamment dirigé des délégations de parlementaires dans les pays suivants :

- en République tchèque (octobre 2002) où la visite visait trois objectifs, soit discuter du prochain Sommet de l'OTAN à la lumière des défis posés par le terrorisme international, discuter de l'accession de la République à l'Union européenne et de ses répercussions pour le Canada, et témoigner aux dirigeants de la République de l'appui du Canada pour aider le pays à se remettre des graves dégâts causés par les inondations survenues en août 2002;
- en Espagne (octobre 2002), où la visite visait à faire progresser les rapports bilatéraux entretenus par le Canada avec l'Espagne, en plus de maintenir et de renforcer les liens avec le Parlement espagnol. La délégation a notamment rencontré un influent groupe de réflexion du Real Instituto Elcano et a participé à une

discussion en table ronde organisée par le consul canadien et l'attaché commercial en Catalogne. La délégation a eu le privilège d'assister à l'élection du nouveau président du Sénat d'Espagne, Son Excellence Juan José Lucas;

- au Japon (novembre 2002);
- en Inde (novembre 2002), pays avec lequel le Canada est heureux de collaborer sur des questions comme le terrorisme, la situation en Irak, les changements climatiques, la conservation des ressources naturelles, l'allègement de la pauvreté et l'établissement de la paix. Chacun espère que ce renouveau des échanges au niveau parlementaire complétera le dialogue constant aux niveaux politique et économique;
- en Équateur (janvier 2003);
- en Pologne (mars 2003);
- en Russie (mars 2003), où la visite donnait l'occasion d'aborder des sujets tels que le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes lancé lors du Sommet du G8 à Kananaskis (Alberta), le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le commerce, les relations bilatérales ainsi que la situation internationale. Une attention particulière a été portée au développement des relations économiques entre le Canada et la Russie.

Le Sénat a également été l'hôte de nombreux dignitaires étrangers de haut niveau. Le président Hays a notamment rencontré des représentants du Gabon, en octobre 2002. Pour sa part, l'huissier du Bâton noir a accueilli le premier ministre de Suède en février, ainsi que le président du Mozambique en mars.



À gauche, les organisatrices de l'événement, les sénatrices Elizabeth Hubley et Lone Christensen; à droite, les Sénateurs chantants pendant leur numéro.

### Soirée des mille dîners

En novembre 2002, un petit groupe de sénateurs a organisé la deuxième Soirée des mille dîners, une activité de financement au profit de la Fondation des mines terrestres du Canada, tenue à l'occasion du cinquième anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. La soirée réunissait près de 350 convives qui ont eu l'occasion de participer à deux ventes aux enchères, l'une silencieuse et l'autre conventionnelle. L'activité avait pour but de conscientiser les Canadiens au fléau des mines antipersonnel et les fonds recueillis serviront à soutenir des projets de déminage dans plusieurs pays à travers le monde.

## La promotion des liens avec d'autres parlements

Les sénateurs jouent un rôle actif au sein des onze associations officielles ayant pour but d'encourager les parlementaires de tous les pays à échanger des idées et de l'information et à partager leurs expériences. Chacun de ces groupes établit des objectifs clairs se rattachant à ses activités bilatérales ou multilatérales.

Le Conseil interparlementaire mixte, établi sous l'autorité des deux chambres du Parlement, supervise les questions budgétaires et administratives concernant les associations parlementaires. Les droits d'adhésion aux associations internationales et les dépenses de programme de ces associations sont assumés conjointement par le Sénat (à 30 pour cent) et la Chambre des communes (à 70 pour cent).

### ***Associations bilatérales***

- Association interparlementaire Canada–France
- Association interparlementaire Canada–Royaume-Uni
- Association législative Canada–Chine
- Groupe interparlementaire Canada–États-Unis
- Groupe interparlementaire Canada–Japon

### ***Associations multilatérales***

- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Association parlementaire Canada–Europe
- Association parlementaire canadienne de l’OTAN
- Association parlementaire du Commonwealth
- Forum interparlementaire des Amériques
- Union interparlementaire

Les sénateurs participent également aux travaux de groupes d’amitié bilatéraux moins structurés que les associations formelles et qui ont pour mission de resserrer les liens et d’encourager la coopération et la compréhension mutuelle entre les deux pays qui les composent. Il existe actuellement trois groupes d’amitié parlementaire officiels (Canada–Allemagne, Canada–Israël et Canada–Italie), qui organisent des assemblées générales et des séances de travail et qui accueillent à l’occasion des parlementaires ou des dignitaires des pays concernés. Bien que ces groupes ne reçoivent aucune contribution financière du Parlement, ils sont soumis aux mêmes politiques et lignes directrices que les associations parlementaires.

## **Le séminaire canadien de coopération parlementaire**

Une douzaine de fonctionnaires des assemblées législatives de l’Alberta, de Hong Kong, de l’Inde, de la Jamaïque, de la Mauritanie, du Québec, de la Roumanie, de l’Écosse et du Sénégal ont participé, à Ottawa, aux éditions du printemps et de l’automne 2002 du Séminaire canadien de coopération parlementaire.

Chaque année, le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement unissent leurs efforts pour offrir de tels séminaires sur divers aspects du régime parlementaire canadien. Ces séminaires offrent aux hauts fonctionnaires du Parlement du Canada et à leurs homologues étrangers l’occasion d’observer les différents services de procédure, d’administration et de recherche offerts aux parlementaires, d’en discuter et d’échanger leurs vues sur le sujet. Bien que ces rencontres s’adressent d’abord et avant tout aux greffiers au Bureau et aux greffiers des comités, et qu’elles leur soient particulièrement utiles, des conseillers juridiques et des agents administratifs y ont également participé dans le passé.

6



*« L'équipe du Sénat regroupe des personnes motivées et déterminées qui effectuent des prestations de première qualité. »*

La présidente du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,  
L'hon. Lise Bacon

## Les rôles et responsabilités

Pour remplir ses importants devoirs et s'acquitter des lourdes responsabilités qui lui incombent, le Sénat dispose de ressources humaines et financières considérables. L'administration, avec ses 407 employés répartis en dix directions, s'efforce de fournir aux sénateurs les conseils, les services de soutien et de gestion dont ils ont besoin pour accomplir efficacement leur travail de législateur et d'enquêteur, de rouage essentiel de notre système démocratique.

Chaque année, les dépenses du Sénat sont inscrites dans les comptes publics du Canada qui sont rendus publics à l'automne suivant la fin d'un exercice financier. On peut les consulter dans le site Web de Travaux publics et services gouvernementaux Canada à [www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html](http://www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html).

C'est au Comité de régie interne, des budgets et de l'administration que revient la tâche d'examiner les questions financières et administratives qui découlent du budget du Sénat. Le Comité se penche notamment sur les budgets des comités, établit des lignes directrices et des politiques en vue d'assurer une utilisation optimale et responsable des ressources. En 2002–2003, le Comité s'est réuni à 17 reprises et a produit 11 rapports.

## Soutien aux parlementaires

L'administration du Sénat cherche à répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des sénateurs, tant sur le plan des ressources matérielles que des ressources humaines, en leur offrant les services de soutien nécessaires à leurs activités. Pour ce faire, elle compte sur dix directions dont voici un court aperçu des fonctions.

### *Le greffier du Sénat et greffier des Parlements*

Le greffier, nommé par le gouverneur en conseil, est l'agent administratif principal responsable du fonctionnement courant de l'administration du Sénat. Il est également le dépositaire de toutes les lois adoptées par le Parlement. Il est mêlé de près à tous les aspects du processus parlementaire et législatif, et assure la liaison entre les gestionnaires et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il supervise en outre l'utilisation de la portion administrative du budget annuel du Sénat et participe à diverses activités diplomatiques et protocolaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

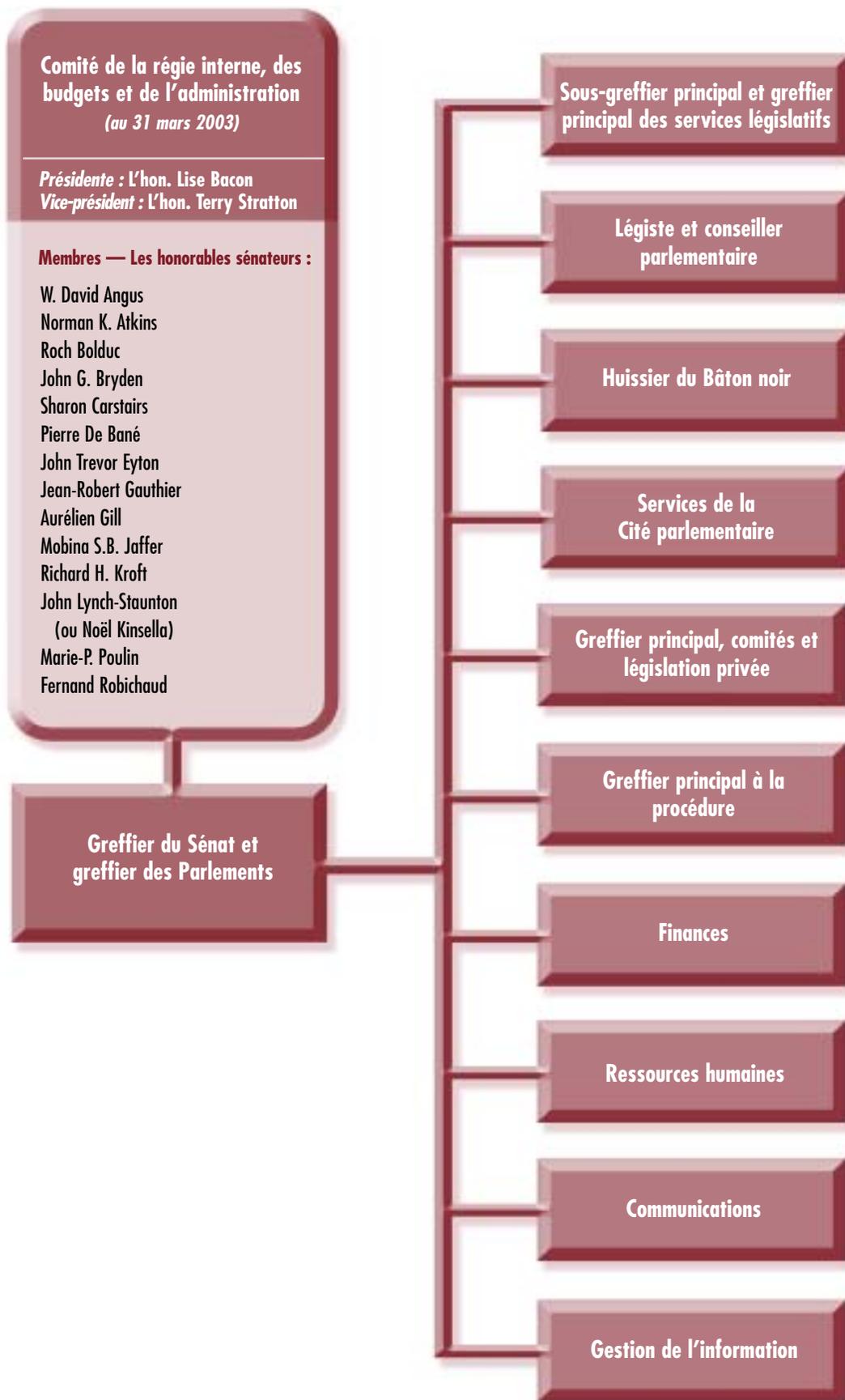
### *Le sous-greffier du Sénat et greffier principal des services législatifs*

Le sous-greffier appuie le greffier, le Sénat et tous les sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions à la Chambre haute. À cette fin, son bureau publie le compte rendu officiel des travaux du Sénat (*Journaux du Sénat*) et le programme quotidien du Sénat (*Feuilleton et Feuilleton des avis*); il fournit en outre des documents aux fonctionnaires du Sénat, leur donne des conseils et organise régulièrement des séances d'information. Le sous-greffier fait également office de secrétaire de séance pour le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et de greffier du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, et supervise tous les services législatifs.

### **Publication des travaux du Sénat**

En 2002–2003, le Bureau du sous-greffier a produit, au total, 84 éditions des *Journaux* et du *Feuilleton*.

## Structure administrative du Sénat du Canada



### ***Le légiste et conseiller parlementaire***

Le légiste et conseiller parlementaire, nommé par résolution du Sénat, fournit des conseils juridiques et des services de rédaction législative à la demande du Sénat, des comités sénatoriaux et des sénateurs. Ses conseils juridiques portent principalement sur le droit du Parlement, ainsi que sur les droits et obligations constitutionnels du Sénat et des sénateurs. Il donne également son opinion sur les questions relatives aux conflits d'intérêts. Son bureau participe au processus législatif en rédigeant des projets de loi et des amendements aux projets de loi pour le compte des sénateurs. Le légiste fait également office de conseiller juridique auprès de l'administration du Sénat.

### ***L'huissier du Bâton noir***

L'huissier du Bâton noir est responsable de l'aspect cérémoniel des travaux du Sénat, ce qui inclut le défilé quotidien, la sanction royale, le discours du Trône, les funérailles et les cérémonies d'installation des gouverneurs généraux. Il supervise en outre le Programme des pages du Sénat et joue un rôle actif dans les divers programmes de relations publiques du Sénat et les visites de dignitaires étrangers.

### ***Le greffier principal à la procédure***

Les services de procédure ont pour responsabilité première de gérer le travail du secteur des Débats et publications. En outre, on y prépare le texte préliminaire des décisions que doit rendre le président au sujet des questions de privilège ou des rappels au Règlement soulevés par les sénateurs à la Chambre haute. Le greffier principal à la procédure effectue les recherches nécessaires dans les décisions antérieures et les manuels de procédure canadiens et britanniques. Lorsque le texte préliminaire de la décision est prêt, les autres membres de l'équipe de procédure — ce qui inclut le greffier du Sénat, le légiste et les autres greffiers au Bureau — l'examinent et le commentent avant de le soumettre au président pour examen. Une fois finalisée, la décision est distribuée aux sénateurs, dans les deux langues officielles, lorsque le président en fait part au Sénat.

### ***La Direction des comités et de la législation privée***

Le Sénat a institué un certain nombre de comités chargés d'examiner les projets de loi et les prévisions budgétaires, et d'effectuer des études spéciales sur différents sujets. La Direction des comités et de la législation privée fournit à ces comités des services d'administration, d'information et de procédure parlementaire se rattachant à leurs tâches et objectifs. Pour assurer ces services de soutien, les greffiers des comités travaillent en étroite collaboration avec les attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement, qui s'occupent de la recherche de fond. Dans le cadre de leurs travaux, les comités parcourent à l'occasion le Canada pour entendre le point de vue des Canadiens touchés par la question ou le projet de loi qu'ils étudient.

### ***La Direction des ressources humaines***

La Direction des ressources humaines fournit des services de gestion des ressources humaines aux sénateurs, aux gestionnaires et aux employés. Au 31 mars 2003, le Sénat comptait 98 sénateurs, 178 membres du personnel des sénateurs et 407 employés administratifs. La Direction élabore et met en œuvre des politiques et des pratiques touchant, par exemple, la rémunération, la classification des emplois et l'analyse organisationnelle, la dotation en personnel, l'évaluation du rendement, les relations de travail, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, la formation et le perfectionnement du personnel.

### ***La Direction des services de la Cité parlementaire***

La Direction des services de la Cité parlementaire fournit aux sénateurs, à leur personnel et aux membres de l'administration toute une gamme de services destinés à assurer le bon fonctionnement du Sénat et un environnement sain, sécuritaire, fonctionnel et propice à l'exécution du travail. En particulier, la Direction est chargée des services de sécurité, de logistique et de gestion des installations. Elle assure notamment les services suivants :

- gestion du matériel, imprimerie, entreposage et gestion des biens, achat des biens et services;
- installation, transport, entretien, messageries et organisation logistique des salles de comités;
- planification des locaux, aménagement et projets connexes.

### ***La Direction des communications***

La Direction des communications, responsable de l'ensemble du programme de communications du Sénat, s'occupe d'une gamme d'activités telles que la production de publications internes et externes; les programmes de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes; la création de produits et de services de communications sociétales, comme un annuaire détaillé et des affiches; la gestion des relations avec les médias pour le compte de l'institution. Les activités de communications entourant les cérémonies et activités spéciales qui se tiennent dans la salle du Sénat relèvent également d'elle.

La Direction offre en outre son support aux comités sénatoriaux, les aidant notamment à préparer leurs plans de communications et à diffuser leurs communiqués, facilitant ainsi aux médias l'accès à l'information pertinente.

### ***La Direction des finances***

La Direction des finances assure toute une gamme de services, notamment :

- planification financière, comptabilité, analyse et préparation de rapports;
- services financiers aux sénateurs et à l'administration du Sénat;
- administration de tous les aspects des allocations des sénateurs (p. ex. pensions, déplacements);
- élaboration et mise en œuvre de politiques et de pratiques financières;
- établissement du budget du Sénat et contrôle budgétaire.

## ***La Gestion de l'information***

Le Sénat compte aussi sur un service de Gestion de la technologie et de l'information, lequel offre aux membres des dix directions administratives ainsi qu'aux sénateurs et à leur personnel des services exclusifs de conseil, de soutien et de formation en matière de technologie. Ses employés fournissent des conseils sur l'exploitation et l'utilisation des systèmes informatiques et des logiciels nécessaires à l'accomplissement du travail au sein de l'institution. Ce service assure notamment le soutien aux applications nouvelles et existantes, l'installation du matériel, des logiciels et accessoires, l'installation et la réparation des composantes, le dépannage, soit par téléphone ou par rencontre individuelle, en plus de gérer le parc des appareils de télécommunications du Sénat.

### **Des satellites intimement liés au Sénat**

En périphérie du Sénat mais au cœur de ses activités se trouvent des entités dont le rôle fondamental consiste soit à faire rayonner les institutions parlementaires canadiennes, soit à bien outiller les sénateurs grâce à l'information la plus complète et la plus juste possible.

#### ***Les affaires internationales et interparlementaires***

Créée conjointement par le Sénat et la Chambre des communes, la Direction générale des affaires internationales et interparlementaires a pour mandat de promouvoir la démocratie, le bon gouvernement et les mérites du régime parlementaire canadien dans le monde entier. Chaque année, des délégations d'États étrangers viennent s'inspirer de l'expérience canadienne pour mettre en place ou améliorer leurs propres institutions et systèmes de gouvernance. À l'occasion, ce sont les parlementaires canadiens qui se rendent sur place, à la demande de pays étrangers, pour appuyer les initiatives locales et les guider de leur éclairage.

#### ***Les services de recherche***

La majeure partie des services de recherche fournis aux comités est assurée par la Bibliothèque du Parlement. Le personnel de la Direction de la recherche de la Bibliothèque, qui compte de nombreux spécialistes dans des domaines aussi variés que le droit et le gouvernement, l'économie, les affaires politiques et sociales, les sciences et la technologie, répond aux demandes d'information des comités et effectue des études destinées à assister les sénateurs dans leur examen des mesures législatives soumises au Parlement et leurs enquêtes sur d'autres sujets d'intérêt. La Bibliothèque abrite plus de 450 000 volumes et offre une gamme complète de services de recherche à l'aide des technologies de l'information les plus récentes. Le bibliothécaire parlementaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

## **Un employeur responsable**

L'administration a à cœur le développement professionnel continu et le bien-être de ses employés. Le Sénat croit qu'un environnement de travail sain, motivant et respectueux de l'équité constitue le meilleur environnement pour développer un personnel compétent et dévoué. À cet effet, plusieurs mesures ont été amorcées ou mises en place au cours de l'année 2002–2003.

D'abord, un plan de formation a été établi pour l'ensemble du personnel, en tenant compte des besoins individuels et institutionnels. Des activités de formation taillées sur mesure pour répondre à des besoins identifiés se tiennent régulièrement pour le bénéfice du personnel du Sénat. Au cours de l'année 2002–2003, par exemple, un cours de relations de travail pour superviseurs et un autre de relations avec les médias, un autre encore de rédaction de rapports ont été offerts. Les employés

peuvent aussi, de façon autonome, parfaire leurs connaissances à l'aide de didacticiels mis à leur disposition dans l'intranet institutionnel. Le Sénat a également entrepris l'élaboration d'un programme en vue de favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Chaque année, le Sénat reconnaît les réalisations exceptionnelles de ses employés dans divers types d'activités grâce à son Programme de mérite. Conçu pour valoriser et motiver les employés, le Programme souligne la contribution notable de certains d'entre eux, en accordant un prix dans différentes catégories. La cérémonie de remise des récompenses s'est tenue en juin 2002 et, à cette occasion, huit prix ont été remis soulignant notamment le service à la clientèle, l'esprit d'équipe, le service communautaire et l'innovation ou l'initiative.

## Un foyer de promotion de l'équité et de la diversité

En conformité avec sa politique d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'accessibilité, le Sénat continue de déployer des stratégies de recrutement en vue d'accroître la représentation de personnes compétentes appartenant à quatre groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les personnes de minorités visibles et les personnes handicapées) au sein de son effectif. Ses efforts ciblés et ses activités de sensibilisation ont commencé à porter fruit.

Avec son mandat de représentation des minorités, le Sénat se montre particulièrement sensible à la question de la diversité et au principe de l'égalité. Aussi, les membres de l'administration et les sénateurs eux-mêmes prennent-ils part à de nombreuses activités variées de sensibilisation et de promotion, dont voici quelques exemples :

- séance de sensibilisation à la dyslexie (avril 2002);
- activités culturelles et de sensibilisation dans le cadre de la Semaine autochtone (mai 2002);
- collecte de fonds dans le cadre de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (décembre 2002);
- diffusion d'information dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs (février 2003);
- petit déjeuner-conférence dans le cadre de la Semaine de la Femme (mars 2003);
- diffusion d'information dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (mars 2003).

Dans le cadre du processus de modernisation de la gestion des ressources humaines et conformément aux recommandations applicables à l'ensemble de la fonction publique, le Sénat a fait procéder à une revue de ses pratiques et méthodes de dotation et certains changements ont déjà été effectués. Un programme d'évaluation, de mentorat et de formation a été mis en œuvre pour favoriser l'avancement d'employés susceptibles de constituer une relève de qualité. Une convention collective d'une durée de deux ans a été signée en octobre 2002 avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, syndicat auquel appartiennent les greffiers de comité. Enfin, le secteur des Débats et publications a mis en place un programme de télétravail, dont se prévalent des éditeurs des travaux des comités, une mesure qui permet de réaliser des économies tout en favorisant la souplesse des horaires de travail.

## Un guichet unique

Pour améliorer et simplifier la prestation de ses services tout en visant une plus grande efficacité et une plus grande efficience, la Direction des services de la Cité parlementaire du Sénat a lancé, en octobre 2002, son guichet unique, le Centre de services à la clientèle.

Qu'il s'agisse des sénateurs eux-mêmes, de leur personnel ou de celui de l'administration, les personnes à la recherche d'information, de matériel, d'outils ou de services nécessaires à l'accomplissement de leur travail n'ont plus qu'un numéro de téléphone à composer. Là, on est prêt à répondre aux demandes et à rediriger, au besoin, les requérants vers les ressources appropriées.

## **Le travail en partenariat**

En conformité avec la politique fédérale sur la continuité du gouvernement constitutionnel, le Sénat a achevé au cours de l'exercice 2002–2003 la phase initiale de son Plan de poursuite des opérations, grâce aux commentaires fournis par chacune des directions de l'administration. Les Canadiens doivent pouvoir compter sur des institutions capables de fonctionner sans à-coups, quoi qu'il arrive; c'est pourquoi l'adoption de protocoles et de mesures pour assurer la sécurité et le caractère fonctionnel du Sénat en toutes circonstances s'impose. Pour y arriver, le Sénat a travaillé en étroite collaboration avec d'autres acteurs de la colline du Parlement qui pourraient avoir un rôle déterminant à jouer en cas de crise majeure : la Chambre des communes, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, le bureau du Premier ministre, le bureau du Conseil privé et la Cour suprême du Canada.

Le Sénat participe à un certain nombre d'autres activités en collaboration avec la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement, en particulier :

- le Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices, dans le cadre de la vision et de la planification à long terme pour la Cité parlementaire;
- des projets multimédias;
- des services Internet et intranet;
- le programme Multiples facettes, un atelier de trois jours qui donne aux employés l'occasion de mieux connaître le processus législatif et de se familiariser davantage avec les rouages de la colline du Parlement;
- le Système de gestion de l'information législative (SGIL), destiné à créer une interface entre les différents intervenants en vue de l'échange d'information concernant les projets de loi et les modifications;
- le Programme d'automatisation du secteur législatif (PASL), qui permettra de passer en revue et de moderniser l'infrastructure technologique, les pratiques administratives et le cadre de prestation des services qui soutiennent les activités d'édition et de tenue de dossiers relatives aux travaux des chambres et des comités;
- le Comité consultatif sur la sensibilisation du public.

## **Un Sénat bien de son temps**

Afin d'offrir aux sénateurs des installations adaptées à leurs besoins, le Sénat procède à la modernisation de ses locaux et a entrepris, en priorité au cours de l'exercice 2002–2003, le réaménagement de deux salles de comités. Ce projet d'envergure permettra une utilisation optimale des nouvelles technologies.

De plus, le service de Gestion de l'information a présenté son plan de renouvellement technologique dans le cadre de sa vision à long terme. Le plus gros des efforts a été consacré à la modernisation et à la sécurité de l'infrastructure technologique.

## Information financière

L'administration du Sénat assure les services de soutien nécessaires aux sénateurs pour exécuter leurs fonctions parlementaires qui consistent, entre autres, à représenter les intérêts des régions, des provinces et des minorités, à faire enquête sur des questions d'intérêt national, à délibérer et à légiférer. Les dépenses qui découlent de l'exécution de ces fonctions se partagent en quatre grands secteurs : les sénateurs et leurs bureaux; le fonctionnement de la Chambre; les comités et associations; le soutien administratif.

Voici les états de dépenses applicables à chacun de ces secteurs d'activité pour l'année financière 2002–2003.

## État des dépenses — programme

31 mars 2003

	Autorisé	Dépenses	Solde libre
Dignitaires du Sénat et sénateurs — Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires, au compte de prestations de retraite supplémentaires; et au compte de convention de retraite des parlementaires; allocations de retraite versées aux sénateurs à la retraite en vertu de la partie III de la <i>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</i> .	21 173 511 \$	21 173 511 \$	0 \$
Dépenses du programme	41 355 950	41 223 187	132 763
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 396 940	5 396 940	0
<b>Total du programme</b>	<b>67 926 401 \$</b>	<b>67 793 638 \$</b>	<b>132 763 \$</b>

## Dépenses par article courant

Fonctionnement	2002–2003
Traitements et salaires	45 865 779 \$
Transport et communications	9 712 229
Information — services d'imprimerie	176 762
Services professionnels et spéciaux	6 469 487
Locations	850 448
Achat de services de réparation et d'entretien	745 441
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 181 782
<b>Immobilisations</b>	
Acquisition de matériel et d'outillage	2 387 318
<b>Paiements de transfert</b>	
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	404 391
Autres subventions et paiements	0
<b>Total</b>	<b>67 793 638 \$</b>

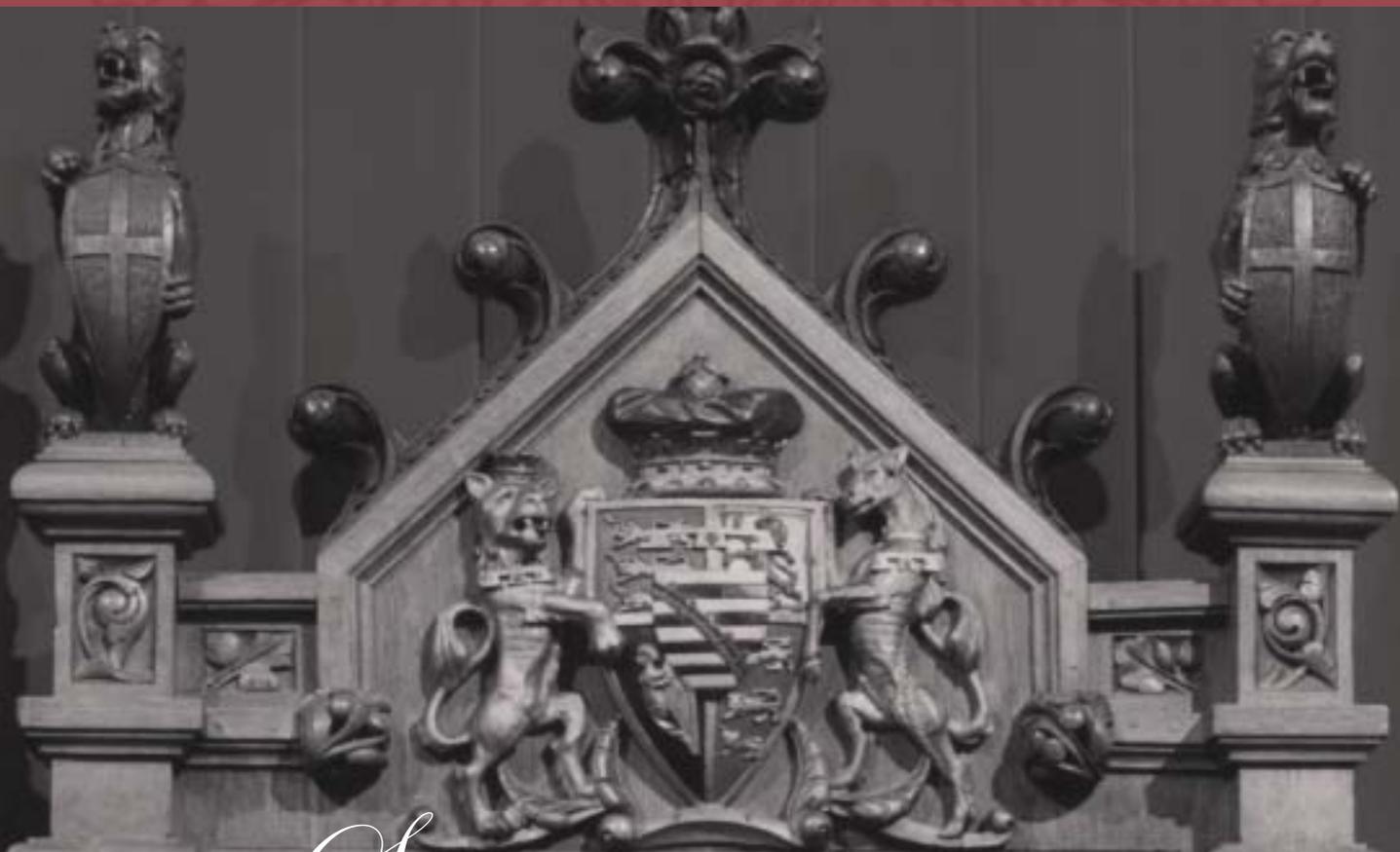
## Dépenses du programme par secteur d'activité

Activité	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total
Sénateurs et bureaux des sénateurs	33 057 411 \$	363 827 \$	98 564 \$	33 519 802 \$
Fonctionnement de la Chambre	5 267 746	44 901	—	5 312 647
Comités	6 564 470	29 472	305 827	6 899 769
Soutien administratif	20 112 302	1 949 118	—	22 061 420
<b>Total</b>	<b>65 001 929 \$</b>	<b>2 387 318 \$</b>	<b>404 391 \$</b>	<b>67 793 638 \$</b>

## Dépenses — sénateurs et bureaux des sénateurs

	2002–2003
Traitements et salaires	21 819 982 \$
Transport et communications	7 609 027
Information et services d'imprimerie	31 643
Services professionnels et spéciaux	3 076 385
Locations	100 217
Achat de services de réparation et d'entretien	28 833
Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	391 324
Construction ou acquisition de machines et de matériel	363 827
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	98 564
Autres subventions et paiements	0
<b>Total</b>	<b>33 519 802 \$</b>

# 7



*Sur le million de personnes qui visitent chaque année la colline du Parlement, 450 000 participent à des visites commentées de l'Édifice du Centre, et environ 50 000 assistent aux séances des comités du Sénat et de la Chambre.*

Plus qu'un lieu de travail pour les parlementaires et leur personnel, la colline du Parlement constitue un symbole national. Cet endroit chargé d'histoire et d'une grande beauté architecturale, où se prennent les décisions du gouvernement fédéral, appartient non seulement à ceux qui y travaillent mais à tous les Canadiens. Il existe diverses façons de visiter le Sénat et d'en apprendre davantage sur son histoire, son architecture et son fonctionnement.

## Visites publiques

Les séances du Sénat et de ses comités sont ouvertes au public. Sur le million de personnes qui visitent chaque année la colline du Parlement, 450 000 participent à des visites commentées de l'Édifice du Centre, où logent le Sénat et la Chambre des communes. Environ 50 000 assistent aux séances des comités du Sénat et de la Chambre.

## L'Internet

Le site Web parlementaire ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) tient les Canadiens au courant du rôle du Parlement, de sa composition et de ses activités courantes. De nombreux sénateurs ont également leur propre site Web dans lequel ils fournissent de l'information sur des questions d'actualité et des sujets qui intéressent particulièrement les gens qu'ils représentent.

Les principales publications du Sénat — notamment les publications officielles *Débats du Sénat du Canada*, les *Journaux du Sénat du Canada* et *Règlement du Sénat*, ainsi que les bulletins et documents d'information *Le Sénat aujourd'hui*, *Le Rapport du Sénat* et les *Info-feuillets du Sénat* — sont également disponibles dans Internet.

## Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Sénat, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 1 800 267-7362

ATS : (613) 995-2266

Télécopieur : (613) 995-4998

Courriel : [sencom@sen.parl.gc.ca](mailto:sencom@sen.parl.gc.ca)

Vous pouvez également nous rendre visite grâce au site Web parlementaire à : [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

Par ailleurs, toute personne peut écrire à un sénateur, sans affranchir son envoi, à l'adresse suivante :

(Nom du sénateur)

Le Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0A4

## Visites guidées

Pour vous renseigner sur les visites guidées, communiquez avec :

Service de renseignements de la Bibliothèque du Parlement  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A9

Téléphone : 1 866 599-4999  
ATS : (613) 995-2266  
Télécopieur : (613) 992-1273  
Courriel : [info@parl.gc.ca](mailto:info@parl.gc.ca)

Il est recommandé de réserver à l'avance dans le cas des groupes de 10 personnes et plus.



# *Annexes*



# Annexe A

## Décisions du président

Une grande partie de la responsabilité du président au Sénat consiste à rendre des décisions sur les recours au Règlement et sur les questions de privilège. Au cours de l'année 2002–2003, le président Daniel Hays a rendu 14 décisions dont voici un résumé :

### Décisions du président

#### du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003

- 7 mai 2002** Rappel au Règlement au sujet du projet de loi S-20 (sénatrice Cools)
- Question :** Il ne convenait pas de procéder à la deuxième lecture du projet de loi S-20, *Loi sur les candidatures de compétence fédérale*, un projet de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur, du fait que le consentement royal n'avait pas encore été accordé.
- Décision :** Le président avait déjà décidé, le 25 octobre 2001, que le projet de loi S-20 exigeait le consentement royal, puisqu'il avait une incidence sur la prérogative de la Couronne en matière de nomination. Le débat sur le projet de loi S-20 pouvait avoir lieu, car rien ne prouvait que le consentement royal devait être signifié dans les deux chambres. Au Royaume-Uni, un parlementaire peut présenter un projet de loi qui nécessite le consentement royal sans demander une adresse.
- 11 juin 2002** Question de privilège concernant le projet de loi C-15B (sénateur St. Germain)
- Question :** Selon un communiqué publié par un député à propos du projet de loi C-15B, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*, une entente avait été conclue avec le ministre de la Justice aux fins de l'acceptation d'un amendement du Sénat au projet de loi. Le public a ainsi eu l'impression que c'était sa décision, et non celle du Sénat, qui dicterait l'issue des amendements proposés au Sénat.
- Décision :** À première vue, rien ne concluait à l'existence d'une question de privilège. Aucun argument n'a démontré qu'on avait essayé d'influencer le vote d'un sénateur ou qu'il y avait eu outrage au Sénat. Le président a fait observer qu'on avait donné au public l'impression erronée qu'une chambre pouvait être manipulée par un ministre et qu'on serait bien avisé d'éviter à l'avenir de donner ainsi une telle fausse impression.
- 8 octobre 2002** Rappel au Règlement au sujet d'un avis de motion (sénateur Kinsella)
- Question :** L'avis de motion autorisant le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie à étudier le système de soins de santé du Canada et à utiliser les témoignages recueillis lors de la session précédente a été jugé irrégulier, parce que le Comité n'existait pas encore.

**Décision :** L'avis de motion était recevable. Les comités permanents du Sénat sont reconnus comme tels dans le *Règlement du Sénat*. Il existe deux précédents où le Sénat a convenu de saisir un comité permanent d'un projet de loi avant d'approuver la composition de ce comité.

9 octobre 2002

Question de privilège concernant des remarques formulées au sujet de la monarchie (sénatrice Cools)

**Question :** Certaines remarques formulées à propos de la monarchie par le vice-premier ministre et ministre des Finances ont porté atteinte à la capacité de la sénatrice de s'acquitter de ses fonctions parlementaires puisqu'elle ne pouvait appuyer un gouvernement exprimant de telles vues.

**Décision :** Le président a décidé qu'il n'y avait pas matière à question de privilège. Les commentaires du ministre n'ont pas empêché la sénatrice de s'acquitter de ses fonctions parlementaires.

24 octobre 2002

Question de privilège concernant le dépôt d'un rapport de comité auprès du greffier du Sénat (sénateur Murray)

**Question :** Le sénateur s'est opposé à l'intention annoncée du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie de déposer un rapport auprès du greffier du Sénat une journée où le Sénat ne siégeait pas.

**Décision :** Le président a décidé qu'il ne s'agissait pas à première vue d'une question de privilège. En autorisant le Comité à déposer tout rapport auprès du greffier du Sénat, le Sénat a renoncé à son droit d'être le premier à recevoir le rapport.

29 octobre 2002

Rappels au Règlement au sujet de l'ouverture de la législature et du discours du Trône

**Question :** Les sénateurs ont soulevé un certain nombre de questions constitutionnelles, administratives et techniques au sujet de l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature, le 30 septembre 2002.

**Décision :** Le rôle du président durant le discours du Trône n'est pas le même que durant une séance du Sénat puisqu'il ne dirige pas les délibérations. Le président a fait observer que des mesures seraient prises pour éviter à l'avenir les difficultés techniques survenues le 30 septembre et qu'il ferait le nécessaire pour qu'un document expliquant les traditions et les usages de la rentrée parlementaire soit préparé et mis en circulation.

27 novembre 2002

Rappel au Règlement au sujet des affaires du gouvernement inscrites au *Feuilleton* (sénateur Kinsella)

**Question :** Il ne convenait pas que la question du Protocole de Kyoto soit inscrite au *Feuilleton* sous la rubrique des affaires du gouvernement.

**Décision :** Le rappel au Règlement n'était pas fondé. Le gouvernement a toute discrétion pour déterminer ce qui constitue les affaires du gouvernement.

- 3 décembre 2002** Rappel au Règlement au sujet du projet de loi C-10A (sénateur Lynch-Staunton)
- Question :** Le Comité sénatorial, sur ordre du Sénat, avait scindé le projet de loi C-10, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*, en deux: le projet de loi C-10A et le projet de loi C-10B. Le sénateur a soutenu que le projet de loi C-10A était nouveau et ne devrait pas être à l'étape de la troisième lecture.
- Décision :** L'étude du projet de loi C-10A était conforme au Règlement. Le Comité a fait rapport au Sénat d'un projet de loi et non pas d'un avant-projet de loi ou d'un document. Le projet de loi C-10 n'a pas disparu et le comité auquel il a été renvoyé a dûment respecté l'ordre du Sénat.
- 4 décembre 2002** Rappel au Règlement au sujet du projet de loi C-10A (sénateur Kinsella)
- Question :** Le message informant la Chambre des communes que le Sénat avait scindé le projet de loi C-10 en deux et adopté le projet de loi C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu)*, était équivalent à une motion pouvant faire l'objet d'un débat.
- Décision :** Le message au sujet d'un projet de loi doit donner toute l'information pertinente pour permettre à la chambre qui le reçoit de comprendre ce qui s'est passé. Les sénateurs peuvent faire un rappel au Règlement au sujet du contenu du message s'ils soupçonnent une erreur de fait ou de procédure. Le message dans lequel le Sénat disait avoir scindé le projet de loi C-10 en deux était dans les règles et a été envoyé à la Chambre des communes sur-le-champ.
- 4 décembre 2002** Rappel au Règlement au sujet du message à la Chambre des communes sur le projet de loi C-10A (sénateur Lynch-Staunton)
- Question :** Le libellé du message était inexact puisqu'il consistait à renvoyer le projet de loi C-10 alors que le Comité ne s'était penché que sur le projet de loi C-10A, après avoir scindé le projet de loi C-10 en deux.
- Décision :** Le libellé du message était exact. Il aurait été inexact de ne pas renvoyer le projet de loi à la Chambre, car elle aurait pu décider de ne pas accepter le message.
- 9 décembre 2002** Rappel au Règlement concernant le projet de loi C-10 (sénateur Lynch-Staunton)
- Question :** Le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles était-il encore saisi du projet de loi ou celui-ci avait-il été renvoyé à la Chambre des communes avec un message?
- Décision :** Le président a revu les délibérations sur le projet de loi C-10 parce qu'elles avaient été difficiles à suivre. D'après les délibérations tenues jusqu'à ce moment-là, le rappel au Règlement n'était pas fondé. C'est du projet de loi C-10B que le Comité était encore saisi, et non du projet de loi C-10.

- 9 décembre 2002** Rappel au Règlement au sujet d'un rapport du Comité des finances nationales (sénatrice Cools)
- Question :** En adoptant le rapport du Comité des finances nationales, le Sénat adoptait par le fait même le budget supplémentaire des dépenses qu'il renfermait. Le budget dont le Comité avait été saisi n'était plus exact puisqu'il avait été modifié à la Chambre des communes après avoir été renvoyé au comité sénatorial.
- Décision :** Le rappel au Règlement n'était pas fondé. Le Comité a rempli ses obligations en discutant du budget et en en faisant rapport. Le débat sur le budget adopté par la Chambre des communes aurait lieu durant l'examen par le Sénat du projet de loi C-21, *Loi de crédit n° 3, 2002–2003*.
- 11 décembre 2002** Rappel au Règlement au sujet d'un projet de loi dont il a été fait rapport sans amendement, mais avec des observations (sénateur Kinsella)
- Question :** Le sénateur a remis en question le rapport du Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles sur le projet de loi C-5, *Loi sur la protection des espèces en péril*, parce qu'il contenait des observations incompatibles avec sa recommandation de faire rapport du projet de loi sans amendement.
- Décision :** Le rappel au Règlement n'était pas justifié. L'usage au Sénat permet que des observations soient annexées aux rapports. Selon le *Règlement du Sénat*, lorsqu'un comité fait rapport d'un projet de loi sans amendement, le rapport est considéré comme adopté immédiatement.
- 12 décembre 2002** Question de privilège concernant la divulgation prématurée d'un rapport de comité (sénateur Kolber)
- Question :** Le rapport du Comité des banques et du commerce sur les conséquences des fusions de grandes banques pour l'intérêt public a été divulgué à la presse avant d'être déposé au Sénat.
- Décision :** Selon le président, à première vue, il y a eu atteinte au privilège. D'après la procédure prévue à l'annexe IV du *Règlement du Sénat*, l'étape suivante devait consister pour le Comité à faire une enquête et à présenter un rapport au Sénat avant que toute autre mesure ne soit prise.



# Annexe B

## Liste alphabétique des comités permanents, des comités mixtes et du comité spécial du Sénat au 31 mars 2003

Le lecteur trouvera dans le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)), sous « Travaux des comités », la liste courante des comités sénatoriaux, ainsi qu'un aperçu de leur mandat et de leur composition. Le site fournit également la liste des études entreprises par les comités, les horaires des réunions, les procès-verbaux et les témoignages entendus, la plupart des rapports ainsi que les communiqués de presse diffusés depuis la 2<sup>e</sup> session de la 35<sup>e</sup> législature (27 février 1996 au 27 avril 1997).

### Comités permanents



#### Affaires étrangères

**Mandat** : Examiner les projets de loi et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris : (1) les traités et accords internationaux; (2) le commerce extérieur; (3) l'aide à l'étranger; (4) la défense; et (5) les affaires territoriales et côtières. Depuis avril 1994, le comité est autorisé à suivre l'application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain* ainsi que tout autre aspect commercial connexe.

**Président** : L'honorable sénateur Stollery

**Vice-président** : L'honorable sénateur Di Nino

**Membres — Les honorables sénateurs** : Andreychuk, Austin, Bolduc, Carney, \*Carstairs (ou Robichaud), Corbin, De Bané, Grafstein, Graham, Losier-Cool, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Setlakwe

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Andreychuk, Austin, Bolduc, Carney, \*Carstairs (ou Robichaud), Corbin, De Bané, Di Nino, Grafstein, Graham, Losier-Cool, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Setlakwe, Stollery



#### Affaires juridiques et constitutionnelles

**Mandat** : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre question concernant les affaires juridiques et constitutionnelles en général, y compris : (1) les relations fédérales-provinciales; (2) l'administration de la justice, la réforme des lois; (3) le corps judiciaire; (4) toutes les affaires essentiellement juridiques; et (5) les projets de loi privés non confiés spécifiquement à un autre comité, y compris ceux qui concernent le mariage et le divorce.

**Président** : L'honorable sénateur Furey

**Vice-président** : L'honorable sénateur Beaudoin

**Membres — Les honorables sénateurs** : Andreychuk, Baker, Bryden, \*Carstairs (ou Robichaud), Cools, Jaffer, Joyal, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Nolin, Pearson, Smith, Stratton

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Andreychuk, Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, \*Carstairs (ou Robichaud), Cools, Furey, Jaffer, Joyal, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Nolin, Pearson, Smith

\*Membres d'office.



## Affaires sociales, sciences et technologie

**Mandat** : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant de près ou de loin les affaires sociales, les sciences et la technologie en général, y compris : (1) les affaires des anciens combattants; (2) les affaires des Indiens et des Inuits; (3) les affaires culturelles et les arts; (4) les affaires ouvrières; (5) la santé et le bien-être; (6) les pensions; (7) le logement; (8) la condition physique et le sport amateur; (9) l'emploi et l'immigration; (10) les affaires des consommateurs; et (11) les affaires de la jeunesse. De 1984 à 2000, le Comité a formé, à chaque session, un sous-comité sur les anciens combattants canadiens lequel est, depuis 2001, passé dans le giron du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense.

**Président** : L'honorable sénateur Kirby

**Vice-présidente** : L'honorable sénatrice LeBreton

**Membres — Les honorables sénateurs** : \*Carstairs (ou Robichaud), Cook, Cordy, Di Nino, Fairbairn, Keon, Kinsella, Léger, \*Lynch-Staunton, (ou Kinsella) Morin, Pearson, Roche

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Callbeck, \*Carstairs (ou Robichaud), Cook, Cordy, Di Nino, Fairbairn, Keon, Kirby, LeBreton, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Morin, Pépin, Robertson, Roche



## Agriculture et forêts

**Mandat** : Examiner les projets de loi et toute autre affaire concernant l'agriculture et les forêts en général, ainsi que tout ce qui a trait à la Commission canadienne du blé.

**Président** : L'honorable sénateur Oliver

**Vice-président** : L'honorable sénateur Wiebe

**Membres — Les honorables sénateurs** : \*Carstairs (ou Robichaud), Chalifoux, Day, Fairbairn, Gustafson, Hubley, LaPierre, Le Breton, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Ringuette, Tkachuk

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** : \*Carstairs (ou Robichaud), Chalifoux, Day, Fairbairn, Hubley, Gustafson, LaPierre, Lapointe, LeBreton, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Moore, Oliver, Tkachuk, Wiebe



## Banques et commerce

**Mandat** : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant les banques et le commerce en général, y compris : (1) les assurances, les sociétés fiduciaires, les compagnies de prêt, les sociétés de crédit et les caisses populaires; (2) les douanes et l'accise; (3) la législation fiscale; (4) les brevets et droits d'auteur; (5) les affaires des corporations; et (6) les faillites.

**Président** : L'honorable sénateur Kolber

**Vice-président** : L'honorable sénateur Tkachuk

**Membres — Les honorables sénateurs** : Angus, Biron, \*Carstairs (ou Robichaud), Fitzpatrick, Hervieux-Payette, Kelleher, Kroft, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Meighen, Moore, Prud'homme, Setlakwe

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Angus, \*Carstairs (ou Robichaud), Fitzpatrick, Hervieux-Payette, Kelleher, Kolber, Kroft, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Meighen, Poulin, Prud'homme, Setlakwe, Taylor, Tkachuk

\*Membres d'office.



## Droits de la personne

**Mandat** : Examiner les matières concernant les droits de la personne en général.

**Présidente** : L'honorable sénateur Maheu

**Vice-présidente** : L'honorable sénatrice Rossiter

**Membres — Les honorables sénateurs** : Beaudoin, \*Carstairs (ou Robichaud), Ferretti Barth, Fraser, Jaffer, LaPierre, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Poy, Rivest

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Beaudoin, \*Carstairs (ou Robichaud), Ferretti Barth, Fraser, Jaffer, LaPierre, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Maheu, Poy, Rivest, Rossiter



## Énergie, environnement et ressources naturelles

**Mandat** : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire concernant l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles en général, y compris : (1) les mines, les ressources naturelles autres que les pêches et les forêts; (2) les oléoducs, les lignes de transmission et le transport de l'énergie; et (3) l'environnement.

**Président** : L'honorable sénateur Banks

**Vice-présidente** : L'honorable sénatrice Spivak

**Membres — Les honorables sénateurs** : Baker, Buchanan, \*Carstairs (ou Robichaud), Christensen, Cochrane, Eyton, Finnerty, Kenny, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Merchant, Milne, Watt

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Baker, Banks, Buchanan, \*Carstairs (ou Robichaud), Christensen, Cochrane, Eyton, Finnerty, Kenny, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Milne, Spivak, Taylor, Watt



## Finances nationales

**Mandat** : Se pencher sur les dépenses effectuées par le gouvernement, soit directement dans un budget, soit indirectement en vertu de projets de loi portant pouvoir d'emprunt ou se rapportant aux dépenses prévues dans le budget. Le comité a aussi pour mandat d'examiner le rapport du vérificateur général.

**Président** : L'honorable sénateur Murray

**Vice-président** : L'honorable sénateur Day

**Membres — Les honorables sénateurs** : Biron, Bolduc, \*Carstairs (ou Robichaud), Comeau, Cools, Doody, Ferretti Barth, Finnerty, Furey, Gauthier, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Mahovlich

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Biron, Bolduc, \*Carstairs (ou Robichaud), Cools, Day, Doody, Eyton, Ferretti Barth, Finnerty, Furey, Gauthier, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Mahovlich, Murray

\*Membres d'office.



## Langues officielles

**Mandat** : Le 10 octobre 2002, le Sénat s'est dissocié de l'ancien Comité mixte permanent des langues officielles et a créé son propre Comité permanent des langues officielles. Composé de neuf membres, le Comité a pour mandat l'étude, sur décision du Sénat, des projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les langues officielles en général.

**Présidente** : **L'honorable sénatrice Losier-Cool**

**Vice-président** : **L'honorable sénateur Keon**

**Membres — Les honorables sénateurs** : Beaudoin, \*Carstairs (ou Robichaud), Chaput, Comeau, Gauthier, Lapointe, Léger, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Maheu

**Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat** :

Beaudoin, \*Carstairs (ou Robichaud), Comeau, Ferretti Barth, Gauthier, Keon, Lapointe, Léger, Losier-Cool, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Maheu



## Pêches et océans

**Mandat** : Étudier les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les pêches en général.

**Président** : **L'honorable sénateur Comeau**

**Vice-présidente** : **L'honorable sénatrice Cook**

**Membres — Les honorables sénateurs** : Adams, Baker, \*Carstairs (ou Robichaud), Cchrane, Hubley, Johnson, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Mahovlich, Meighen, Phalen, Watt

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Adams, Baker, \*Carstairs (ou Robichaud), Cochrane, Comeau, Cook, Hubley, Johnson, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Mahovlich, Moore, Phalen, Robertson, Watt



## Peuples autochtones

**Mandat** : Examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire au sujet des peuples autochtones du Canada.

**Présidente** : **L'honorable sénatrice Chalifoux**

**Vice-président** : **L'honorable sénatrice Johnson**

**Membres — Les honorables sénateurs** : Carney, \*Carstairs (ou Robichaud), Chaput, Christensen, Gill, Léger, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Pearson, Sibbeston, Stratton, Tkachuk

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** :

Carney, \*Carstairs (ou Robichaud), Chalifoux, Christensen, Gill, Hubley, Johnson, Léger, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Pearson, Sibbeston, St. Germain, Tkachuk

\*Membres d'office.



## Régie interne, budgets et administration

**Mandat** : Examiner toutes les questions d'ordre financier ou administratif relatives à la gestion interne du Sénat; étudier et approuver les budgets demandés par les comités et établir des lignes directrices sur des questions telles que les frais de déplacement et de recherche des sénateurs. À noter que le Comité est autorisé à exécuter son mandat de sa propre initiative, c'est-à-dire sans devoir attendre d'ordre de renvoi du Sénat.

**Présidente** : L'honorable sénatrice Bacon

**Vice-président intérimaire** : L'honorable sénateur Stratton

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : Atkins, Austin, Bolduc, Bryden, \*Carstairs (ou Robichaud), De Bané, Eyton, Gauthier, Gill, Jaffer, Kroft, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Poulin, Robertson, Robichaud

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** : Angus, Atkins, Austin, \*Carstairs (ou Robichaud), Bacon, Bryden, De Bané, Doody, Eyton, Gauthier, Gill, Jaffer, Kroft, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Poulin, Robichaud, Stratton



## Règlement, procédure et droits du Parlement

**Mandat** : Proposer périodiquement au Sénat, de sa propre initiative, des modifications au Règlement; examiner sur un ordre de renvoi du Sénat toute question de privilège et en faire rapport au besoin; étudier les ordres et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement.

**Présidente** : L'honorable sénatrice Milne

**Vice-présidente** : L'honorable sénatrice Andreychuk

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : \*Carstairs (ou Robichaud), Di Nino, Fraser, Furey, Grafstein, Hubley, Joyal, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Murray, Pépin, Ringuette, Robertson, Rompkey, Stratton, Wiebe

**Membres du comité désignés initialement par le Comité de sélection** : Andreychuk, Bacon, \*Carstairs (ou Robichaud), Di Nino, Grafstein, Joyal, Losier-Cool, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Milne, Murray, Pépin, Pitfield, Robertson, Rompkey, Smith, Stratton, Wiebe



## Sécurité nationale et défense

**Mandat** : Examiner les matières concernant la défense et la sécurité en général, y compris les affaires des anciens combattants.

**Président** : L'honorable sénateur Kenny

**Vice-président** : L'honorable sénateur Forrestall

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : Atkins, Banks, \*Carstairs (ou Robichaud), Cordy, Day, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Meighen, Smith, Wiebe

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** : Atkins, Banks, \*Carstairs (ou Robichaud), Cordy, Day, Forrestall, Kenny, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Meighen, Smith, Wiebe

\*Membres d'office.



## Anciens combattants

*(Sous-comité du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense)*

**Mandat** : Étudier diverses questions touchant les anciens combattants canadiens.

**Président** : L'honorable sénateur Meighen

**Vice-président** : L'honorable sénateur Day

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : Atkins, Banks, \*Carstairs (ou Robichaud), \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Smith, Wiebe



## Sélection

**Mandat** : Extrait du Règlement du Sénat du Canada:

« 85. (1) Au début de chaque session est constitué un Comité de sélection formé de neuf sénateurs et chargé de désigner :

- a) un sénateur qui présidera la Chambre à titre temporaire; et
- b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers.

(2) Le Comité de sélection présente au Sénat, dans les cinq premiers jours de séance de la session, un rapport distinct sur la désignation du sénateur chargé d'assumer la présidence à titre temporaire, conformément à l'alinéa (1)a) ci-dessus. »

**Président** : L'honorable sénateur Rompkey

**Vice-président** : L'honorable sénateur Stratton

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : Biron, \*Carstairs (ou Robichaud), De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Tkachuk

**Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat** : Bacon, \*Carstairs (ou Robichaud), De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Rompkey, Stratton, Tkachuk



## Transports et communications

**Mandat** : Examiner les questions relatives aux domaines suivants :

- les transports et les communications par voie de terre, d'air, d'eau et d'espace, que ce soit par radio, téléphone, télégraphe, fil, câble, micro-onde, sans-fil, télévision, satellite, radiodiffusion, communications postales, ou par toute autre forme, méthode ou moyen;
- le tourisme;
- les transports publics;
- la navigation, le transport maritime et les voies navigables.

**Présidente** : L'honorable sénatrice Fraser

**Vice-président** : L'honorable sénateur Gustafson

**Membres** — *Les honorables sénateurs* : Adams, \*Carstairs (ou Robichaud), Day, Eyton, Graham, Johnson, LaPierre, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Merchant, Phalen, Ringuette, Spivak

**Membres du Comité désignés initialement par le Comité de sélection** : Adams, Biron, Callbeck, \*Carstairs (ou Robichaud), Day, Eyton, Fraser, Graham, Gustafson, Johnson, LaPierre, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Phalen, Spivak

\*Membres d'office.

## Comités mixtes



### Bibliothèque du Parlement

**Mandat** : Conseiller les présidents du Sénat et de la Chambre des communes dans l'exercice de leur autorité sur la Bibliothèque du Parlement et faire des recommandations aux présidents des deux chambres concernant la régie de la bibliothèque et la bonne utilisation des crédits affectés par le Parlement à l'achat de documents ou objets destinés à y être déposés.

**Coprésidents** : **L'honorable Yves Morin, sénateur, et M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, députée**

**Représentant le Sénat — les honorables sénateurs** : Bolduc, Forrestall, Lapointe, Poy

**Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat** : Bolduc, Forrestall, Morin, Lapointe, Poy



### Examen de la réglementation

**Mandat** : Conformément à la *Loi sur les textes réglementaires*, le Comité étudie, sur une base continue, la plupart des règlements fédéraux pour en vérifier la conformité à certains critères approuvés par les deux chambres. Le comité peut faire rapport à celles-ci de toute question ou préoccupation qu'il a à cet égard.

**Coprésidents** : **L'honorable sénatrice Hervieux-Payette et M. Gurmant Grewal, député**

**Représentant le Sénat — Les honorables sénateurs** : Biron, Kelleher, Merchant, Moore, Phalen, Nolin

**Membres du comité désignés initialement par le Comité de sélection** : Biron, Hervieux-Payette, Hubley, Kelleher, Moore, Nolin, Phalen

## Comité spécial



### Comité sur les drogues illicites

Ce comité sénatorial spécial est dissous depuis le dépôt de son rapport final auprès du greffier du Sénat le 3 septembre 2002.

**Mandat** : Réexaminer les lois et les politiques antidrogues canadiennes

**Président** : **L'honorable sénateur Nolin**

**Vice-président** : **L'honorable sénateur Kenny**

**Membres — Les honorables sénateurs** : Banks, \*Carstairs (ou Robichaud),

\*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Maheu, Rossiter

**Nominations approuvées suite à l'adoption d'une motion du Sénat** : Banks,

\*Carstairs (ou Robichaud), Kenny, \*Lynch-Staunton (ou Kinsella), Maheu, Nolin, Rossiter

\*Membres d'office.



# Annexe C

## Liste des rapports de comité

La présente section énumère la liste des rapports d'études législatives et spéciales réalisées par les comités permanents, les comités spéciaux et les comités mixtes du Sénat en 2002–2003. Les rapports de fond sont ceux qui rendent compte des décisions prises par les comités sur les travaux dont ils sont saisis. Les rapports administratifs ont pour objet de rendre compte de dépenses effectuées, de demander des autorisations (relativement aux voyages, à la télédiffusion des délibérations ou à l'embauche des consultants, par exemple) ou encore l'approbation de budgets.

La plupart de ces rapports figurent au site Web du Parlement à : [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

Des exemplaires des rapports sont offerts dans beaucoup de bibliothèques publiques, législatives et universitaires. Selon les stocks disponibles, on peut également s'en procurer en s'adressant à la :

Direction des comités et de la législation privée  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4  
Téléphone : 1-800-267-7362

Il est à noter que, dans la liste qui suit, certains rapports ont été présentés au cours de la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature (qui s'est étendue du 29 janvier 2001 au 16 septembre 2002); d'autres l'ont été au cours de la seconde session de la 37<sup>e</sup> législature (qui a débuté le 30 septembre 2002 et se poursuivait toujours à la fin de la période couverte par le présent rapport).

### Comités permanents

#### Affaires étrangères

##### Rapport de fond

*Seizième rapport : Le Canada, la Russie et l'Ukraine : établir de nouvelles relations*  
(19 juin 2002)

##### Rapports administratifs

*Treizième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(30 mai 2002)

*Quatorzième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(30 mai 2002)

*Quinzième rapport : Après étude, le Comité fait rapport, sans amendement, du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce*  
(6 juin 2002)

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(5 novembre 2002)

*Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(5 décembre 2002)

### Affaires juridiques et constitutionnelles

#### Rapports de fond

*Dix-septième rapport : Le comité recommande que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement numéroté 1a) au projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois . . .*  
(19 mai 2002)

*Dix-huitième rapport : Le comité fait rapport, avec amendements, de son examen du projet de loi S-41, Loi visant la réédiction de textes législatifs n'ayant été édictés que dans une langue officielle*  
(4 juin 2002)

*Dix-neuvième rapport : Le comité fait rapport, sans amendement, de son examen du projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche*  
(6 juin 2002)

*Deuxième rapport : Le comité, qui a été saisi du projet de loi C-10, l'a étudié et il en fait deux projets de loi distincts: C-10A et C-10B. Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu)*  
(28 novembre 2002)

## Rapports administratifs

Seizième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(2 mai 2002)**

Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(31 octobre 2002)**

## Affaires sociales, sciences et technologie

### Rapports de fond

Rapport intérimaire : La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral (Volume cinq : Principes et recommandations en vue d'une réforme — Partie I)

**(18 avril 2002)**

Troisième rapport : La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral (Volume six : Recommandations en vue d'une réforme)

**(25 octobre 2002)**

Quatrième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport

**(21 novembre 2002)**

Cinquième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

**(5 décembre 2002)**

Sixième rapport : Le comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire

**(10 décembre 2002)**

Septième rapport: Rapport final sur le document intitulé Santé en français — Pour un meilleur accès à des services de santé en français

**(12 décembre 2002)**

### Rapports administratifs

Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(23 octobre 2002)**

Deuxième rapport : rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(24 octobre 2002)**

Huitième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(13 février 2003)**

## Agriculture et forêts

### Rapport de fond

Dixième rapport : Les agriculteurs canadiens en danger (rapport intérimaire)

**(13 juin 2002)**

### Rapports administratifs

Neuvième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(30 avril 2002)**

Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(5 novembre 2002)**

Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle

**(5 décembre 2002)**

## Banques et commerce

### Rapports de fond

Seizième rapport : Le Comité fait rapport, avec un amendement, de son étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence

**(2 mai 2002)**

Dix-septième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord

**(6 juin 2002)**

Dix-huitième rapport : Notre frontière commune : Faciliter la circulation des biens et des personnes dans un environnement sécuritaire (rapport intérimaire)

**(8 juillet 2002)**

Dix-neuvième rapport : Pour un environnement propice à la prospérité : Faciliter la croissance des petites et des moyennes entreprises canadiennes (rapport intérimaire)

**(6 septembre 2002)**

*Deuxième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux*  
**(24 octobre 2002)**

*Sixième rapport : Concurrence et intérêt public : Les fusions de grandes banques au Canada*  
**(12 décembre 2002)**

*Septième rapport : Rapport au sujet d'une question de privilège du sénateur Kolber concernant la divulgation prématurée du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur les conséquences des fusions de grandes banques pour l'intérêt public*  
**(25 février 2003)**

*Neuvième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*  
**(27 mars 2003)**

### **Rapports administratifs**

*Quinzième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(30 avril 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(24 octobre 2002)**

*Troisième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(9 décembre 2002)**

*Quatrième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(9 décembre 2002)**

*Cinquième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(9 décembre 2002)**

*Huitième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(25 mars 2003)**

## **Droits de la personne**

### **Rapports administratifs**

*Troisième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(2 mai 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(29 octobre 2002)**

*Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
**(12 décembre 2002)**

## **Énergie, environnement et ressources naturelles**

### **Rapports de fond**

*Treizième rapport : Le Comité fait rapport de son étude du projet de loi C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada, sans amendement*  
**(5 juin 2002)**

*Quatorzième rapport : Le Comité fait rapport de son étude du projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, sans amendement*  
**(6 juin 2002)**

*Quinzième rapport : Les aspects internationaux de la sûreté des réacteurs nucléaires (rapport intérimaire)*  
**(6 juin 2002)**

*Deuxième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du processus de Kimberley (Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts)*  
**(4 décembre 2002)**

*Troisième rapport : Le Comité fait rapport sans amendement, mais avec certaines observations, de son étude du projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada*  
**(4 décembre 2002)**

*Cinquième rapport : Le Comité fait rapport, sans amendement, de son étude du projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*

**(6 février 2003)**

### **Rapports administratifs**

*Douzième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(25 avril 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(24 octobre 2002)**

*Quatrième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(5 décembre 2002)**

### **Finances nationales**

#### **Rapports de fond**

*Seizième rapport : Deuxième rapport intérimaire sur le budget des dépenses 2002–2003*

**(6 juin 2002)**

*Dix-septième rapport : Le Comité présente ici son troisième rapport intérimaire sur le Budget des dépenses 2002–2003 et, plus précisément, le crédit pour éventualités du gouvernement — le Crédit 5 du Conseil du Trésor*

**(6 juin 2002)**

*Dix-neuvième rapport : Le Comité auquel a été déferé le Budget des dépenses 2002–2003 a présenté son rapport sur la Commission de la Capitale nationale*

**(13 juin 2002)**

*Vingtième rapport : Le Comité présente son rapport intitulé Gestion et commercialisation de la base aérienne de Goose Bay (Labrador)*

**(9 juillet 2002)**

*Deuxième rapport : Budget supplémentaire des dépenses « A » 2002–2003, examiné le 26 novembre 2002*

**(4 décembre 2002)**

*Troisième rapport : Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses « B » pour 2002–2003, examiné le 18 mars 2003*

**(25 mars 2003)**

*Quatrième rapport : Rapport final sur le budget des dépenses 2002–2003*

**(25 mars 2003)**

*Cinquième rapport : Premier rapport intérimaire sur le budget des dépenses 2003–2004*

**(25 mars 2003)**

### **Rapports administratifs**

*Dix-huitième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(13 juin 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(29 octobre 2002)**

### **Langues officielles**

#### **Rapport administratif**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(12 décembre 2002)**

### **Pêches et océans**

#### **Rapport de fond**

*Troisième rapport : L'aquaculture dans les régions canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique*

**(27 mars 2003)**

### **Rapports administratifs**

*Sixième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(4 juin 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(30 octobre 2002)**

*Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(10 décembre 2002)**

### **Peuples autochtones**

#### **Rapports administratifs**

*Septième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(25 avril 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(31 octobre 2002)**

Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle  
(5 décembre 2002)

## Régie interne, budgets et administration

### Rapports administratifs

Quatorzième rapport : Le Comité recommande que les taux de traitement du Groupe de direction du Sénat soient majorés de 3,1 %, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2001  
(25 avril 2002)

Premier rapport : Le Comité recommande l'adoption de crédits supplémentaires de 969 000 \$ pour l'année financière 2002–2003  
(8 octobre 2002)

Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle  
(24 octobre 2002)

Troisième rapport : Le Comité recommande que les taux de traitement des employés de la haute direction du Sénat (niveaux 1–3 du Groupe de direction du Sénat et niveau 2 du Groupe de cadres intermédiaires) soit majoré de 2,3 %, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2002  
(24 octobre 2002)

Quatrième rapport : Le Comité informe le Sénat que, le 19 novembre 2002, le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes a publié sa décision concernant la demande de renouvellement de licence de CPAC  
(3 décembre 2002)

Cinquième rapport : Le Comité recommande que des fonds soient débloqués pour l'année fiscale 2002–2003  
(5 décembre 2002)

Sixième rapport : Le Comité a approuvé les prévisions budgétaires du Sénat pour l'exercice financier 2003–2004 et recommande leur adoption  
(10 décembre 2002)

Septième rapport : Le Comité recommande que des fonds soient débloqués pour l'année fiscale 2002–2003  
(12 décembre 2002)

Huitième rapport : Le Comité recommande l'adoption de crédits supplémentaires (B) de 639 000 \$ pour l'année financière 2002–2003  
(4 février 2003)

Neuvième rapport : Le Comité recommande que des fonds soient débloqués pour l'année fiscale 2002–2003  
(13 février 2003)

Dixième rapport : Le Comité recommande que des fonds additionnels soient débloqués pour l'année fiscale 2002–2003  
(25 février 2003)

Onzième rapport : Le Comité recommande une augmentation économique de 2,8 % aux employés non représentés de l'administration du Sénat à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003  
(20 mars 2003)

Douzième rapport : Rapport prévoyant une modification à la politique en vigueur sur les déplacements applicable aux comités sénatoriaux  
(20 mars 2003)

## Règlement, procédure et droits du Parlement

### Rapports de fond

Treizième rapport : Le Comité présente son rapport concernant la question du temps alloué aux hommages au Sénat  
(2 mai 2002)

Quatorzième rapport : Moderniser le Sénat de l'intérieur : Actualisation de la structure des comités sénatoriaux — Questions soulevées par des sénateurs  
(11 juin 2002)

Quinzième rapport : Le Comité présente son rapport concernant les mandats et les noms des comités  
(13 juin 2002)

Deuxième rapport : Le Comité recommande, pour les fins du paragraphe 3 de l'article 95 du Règlement, que les comités sénatoriaux soient autorisés à se réunir à toute heure, n'importe quel jour de la semaine du lundi au vendredi, où le Sénat ajourne au cours de la semaine de séance  
(6 novembre 2002)

*Troisième rapport : Le Comité recommande que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à se déplacer au Canada et à l'étranger aux fins de son enquête et la suppression du délai fixé pour faire rapport*

**(20 novembre 2002)**

*Quatrième rapport : Le Comité fait rapport incluant des recommandations concernant la possibilité pour les comités, en des circonstances exceptionnelles, de déposer des rapports auprès du greffier du Sénat*

**(21 novembre 2002)**

*Cinquième rapport : Le 31 octobre 2002, le Sénat a renvoyé la motion suivante au Comité : Que, pour la durée de la présente session, les comités particuliers puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat*

**(3 décembre 2002)**

*Sixième rapport : Le Comité recommande que l'alinéa 86(1)(o) du Règlement du Sénat soit modifié. Changement à la définition du Comité des pêches et des océans*

**(6 décembre 2002)**

*Septième rapport : Le Sénat a renvoyé au Comité les recommandations et les dispositions proposées contenues dans le quatorzième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement déposé au Sénat pendant la 1<sup>re</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature le 11 juin 2002*

**(4 février 2003)**

### **Rapport administratif**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(29 octobre 2002)**

## **Sécurité nationale et défense**

### **Rapports de fond**

*Huitième rapport : La défense de l'Amérique du Nord : une responsabilité canadienne (rapport intérimaire)*

**(30 août 2002)**

*Deuxième rapport : Pour 130 dollars de plus . . . Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes, Une vue de bas en haut (rapport intérimaire)*

**(12 novembre 2002)**

*Quatrième rapport : Rapport du Sous-comité des anciens combattants concernant la proposition du Groupe des valeureux d'ériger des statues pour commémorer les sacrifices héroïques faits pour assurer l'indépendance du Canada aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*

**(12 décembre 2002)**

*Cinquième rapport : Le mythe de la sécurité dans les aéroports canadiens : Rapport intérimaire du Comité dans le cadre de son examen de la nécessité d'une politique nationale sur la sécurité pour le Canada*

**(21 janvier 2003)**

### **Rapports administratifs**

*Sixième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(25 avril 2002)**

*Septième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(30 mai 2002)**

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(29 octobre 2002)**

*Troisième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(5 décembre 2002)**

*Sixième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*

**(13 février 2003)**

## **Sélection**

### **Rapports administratifs**

*Premier rapport : Le Comité informe le Sénat qu'il désigne l'honorable sénateure Pépin au poste de président à titre intérimaire*

**(8 octobre 2002)**

*Deuxième rapport : Le Comité présente la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie du Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*

**(8 octobre 2002)**

*Troisième rapport : Le Comité présente la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie de plusieurs comités*

**(22 octobre 2002)**

*Quatrième rapport : Le comité recommande un changement à la composition des comités suivants : Peuples autochtones et Règlement, procédure et droits du Parlement*  
(6 février 2003)

## Transports et communications

### Rapports de fond

*Troisième rapport : Le transport par autocar au Canada*  
(11 décembre 2002)

*Quatrième rapport : Le Comité fait rapport sans amendement mais avec observations de son étude du projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion*  
(20 mars 2003)

### Rapports administratifs

*Douzième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(25 avril 2002)

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(29 octobre 2002)

*Deuxième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(5 décembre 2002)

## Comité spécial sur les drogues illicites

### Rapport de fond

*Le cannabis : Positions pour un régime de politique publique pour le Canada. Essentiellement, le rapport recommande la légalisation de la marijuana au pays*  
(3 septembre 2002)

### Rapport administratif

*Quatrième rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(25 avril 2002)

## Comités mixtes

### Examen de la réglementation

*Sixième rapport : Le Comité mixte attire l'attention des Chambres sur le Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, DORS/93-332, tel que modifié par le DORS/95-106*  
(30 mai 2002)

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(21 novembre 2002)

### Langues officielles

*Huitième rapport : Les communautés de langue officielle en situation minoritaire nous ont dit . . .*  
(17 avril 2002)

*Neuvième rapport : Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003. Le Comité a étudié le crédit 35 sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ dans le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003 et en fait rapport*  
(25 avril 2002)

*Dixième rapport : Opportunité d'augmenter le financement du Commissariat aux langues officielles*  
(25 avril 2002)

*Onzième rapport : Campagne de sensibilisation afin de faire connaître la Loi sur les langues officielles*  
(25 avril 2002)

*Douzième rapport : La justice et les communautés des langues officielles*  
(14 juin 2002)

### Rapport administratif

*Premier rapport : Rapport de nature budgétaire ou opérationnelle*  
(20 novembre 2002)

# Annexe D

## Glossaire des termes parlementaires\*

<b>ajournement, levée de la séance</b>	Suspension des travaux, de quelques minutes à plusieurs mois, pour les reprendre au cours de la même session.
<b>amendement</b>	Modification proposée à une motion, à un projet de loi ou à un rapport de comité.
<b>bicaméral</b>	Se dit d'un parlement comprenant deux chambres, par exemple, le Sénat et la Chambre des communes.
<b>Bureau</b>	Table qui se trouve devant le fauteuil du Président et où s'assoient le greffier et les autres « greffiers au Bureau ».
<b>caucus</b>	Réunion de tous les sénateurs et députés d'un même parti.
<b>comité</b>	Organisme chargé d'étudier toute question dont il est saisi par le Sénat, y compris les projets de loi.
<b>comité permanent</b>	Comité créé par le Règlement du Sénat.
<b>Débats du Sénat</b>	Compte rendu des délibérations du Sénat publié après chaque jour de séance et basé sur le texte révisé et corrigé des « bleus ».
<b>deuxième lecture</b>	Étape de l'étude au cours de laquelle le principe et l'objet du projet de loi sont discutés et ensuite adoptés ou rejetés.
<b>discours du Trône</b>	Discours habituellement prononcé par le gouverneur général à l'ouverture d'une session du Parlement. Le discours donne un aperçu du programme législatif du gouvernement pour la session. Il est prononcé au Sénat devant les membres des deux Chambres.
<b>édicter, promulguer une loi</b>	Une assemblée législative adopte des projets de loi, mais l'édiction d'une loi requiert encore la sanction royale.
<b>étape de l'étude en comité</b>	Étude détaillée des articles d'un projet de loi avant ou après la deuxième lecture.
<b>étude préliminaire d'un projet de loi</b>	Étude soit d'un avant-projet de loi ou de la teneur d'un projet de loi avant sa présentation officielle, soit d'un projet de loi avant la deuxième lecture.
<b>Feuilleton</b>	Travaux du jour du Sénat; ordre du jour officiel des séances du Sénat. Il est publié chaque jour de séance et comprend toutes les questions qui peuvent être abordées au cours de la journée.
<b>gouverneur en conseil</b>	Le gouverneur général agissant sur l'avis et avec le consentement des membres du Conseil privé qui forment le cabinet

<b>greffier à la procédure</b>	Membre de l'équipe des greffiers à la procédure qui assument diverses fonctions liées à l'administration et à la procédure.
<b>greffier du Sénat</b>	Conseiller principal en procédure parlementaire auprès du Président du Sénat et des sénateurs.
<b>greffiers au Bureau</b>	Greffiers chargés de fournir des conseils sur les questions de procédure lorsque le Sénat siège.
<b>huissier du Bâton noir</b>	Haut fonctionnaire du Sénat qui transmet les messages aux Communes lorsque les députés sont convoqués au Sénat par le gouverneur général ou son suppléant.
<i>Journaux du Sénat</i>	Compte rendu officiel des délibérations de la Chambre.
<b>leader du gouvernement</b>	Sénateur responsable de l'organisation des affaires de son parti à la chambre.
<b>lecture (d'un projet de loi)</b>	Une des étapes de l'adoption d'un projet de loi. Dans les premiers temps du Parlement britannique, un projet de loi était lu à haute voix trois fois par le greffier. De nos jours, chaque lecture (première, deuxième et troisième) joue un rôle particulier dans le processus législatif.
<i>Loi constitutionnelle</i>	Un des textes de loi, le premier datant de 1867, qui renferme la plupart des règles écrites de la constitution canadienne, autrefois intitulés <i>Actes de l'Amérique du Nord britannique</i> . La <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> contient la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .
<i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	Loi qui officialise les privilèges dévolus au Parlement et qui établit la structure administrative des deux Chambres.
<b>masse</b>	Bâton massif, lourd et richement orné qui symbolise l'autorité.
<b>membre d'office</b>	Personne rattachée de façon non officielle à un comité (autre que le personnel de recherche ou les conseillers).
<b>ordre permanent</b>	Ordre que le Sénat adopte afin de régir ses travaux. Un tel ordre demeure en vigueur de façon permanente.
<b>page</b>	Étudiant engagé pour transmettre des messages et livrer des documents parlementaires et autres aux sénateurs, au Sénat et dans les salles de comité.
<b>première lecture</b>	Étape de pure formalité dans l'adoption d'un projet de loi. La motion portant première lecture et ordre d'impression est présentée immédiatement après que la Chambre a autorisé le dépôt du projet de loi. Elle ne donne lieu à aucun débat ni amendement et son adoption est tenue pour acquise sans mise aux voix.
<b>projet de loi</b>	Texte de loi proposé au Parlement.

<b>projet de loi de finances</b>	Projet de loi d'intérêt public qui entraîne la dépense de deniers publics ou l'imposition d'une taxe ou d'un impôt.
<b>projet de loi du Sénat</b>	Projet de loi d'intérêt public ou privé émanant du Sénat. Les projets de loi du Sénat, dont le numéro est précédé de la lettre « S » plutôt que de la lettre « C », sont transmis à la Chambre des communes après leur adoption en troisième lecture au Sénat.
<b>sénateur indépendant</b>	Sénateur qui n'est pas membre d'un parti politique reconnu.
<b>session</b>	Une des périodes de base qui divise une législature et qui comprend normalement plusieurs séances. Les sessions commencent par un discours du Trône et se terminent par une prorogation.
<b>sous-comité</b>	Comité secondaire qu'un comité crée parmi ses membres et auquel il délègue certains de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport au Sénat.
<b>tribune</b>	Emplacement réservé au public, aux journalistes ou aux visiteurs de marque qui assistent aux séances.
<b>troisième lecture</b>	Dernière étape de l'étude d'un projet de loi au terme de laquelle le projet de loi au complet est adopté ou rejeté.
<b>whip</b>	Sénateur chargé de tenir les membres de son parti au courant des travaux du Sénat et de veiller à leur présence, particulièrement lorsqu'une mise aux voix est prévue. Normalement, chaque parti a un whip en chef et plusieurs whips adjoints.

\*Source : *Vocabulaire du Parlement, édition revue et augmentée, bulletin de terminologie n° 240*, Services à la clientèle, Bureau de la traduction, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998.